



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
Centre-Val de Loire



INDRE
LE DÉPARTEMENT



BANQUE des
TERRITOIRES



Parc
naturel
régional
de la Brenne



**Cœur de
Brenne**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE BRENNE

entre

Le Parc Naturel de la Brenne, représenté par Monsieur Laurent LAROCHE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 septembre 2021,

La communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin, représentée par Monsieur Mathieu MOREAUX, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 juillet 2021,

La communauté de communes Brenne-Val de Creuse, représentée par Monsieur Claude MERIOT, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 juillet 2021,

La communauté de communes Cœur de Brenne, représentée par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juillet 2021,

Ci-après désignés par « le Territoire » ;

et

L'État,

Représenté par Stéphane BREDIN, Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

et les partenaires,

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,
Ci-après désigné par « la Région »

Le Conseil départemental de l'Indre,

Représenté par son Président, Marc FLEURET,
Ci-après désigné par « le Département »

La Banque des Territoires,

Représentée par sa Directrice régionale, Sophie FERRACCI,
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec le Conseil départemental, la déclinaison territoriale du CPER à travers les CRTE. Ces contrats ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le CRTE permet ainsi une visibilité sur les aides pouvant être apportées par l'État, la Région, le Département, et le cas échéant, par d'autres partenaires dans la réalisation de ces ambitions.

En Région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V :

« L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre-Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle sur le territoire des communautés de communes signataires appartenant au Parc naturel régional de La Brenne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Dans ce cadre, il s'inscrit en cohérence avec le SRADDET.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire des Communautés de Communes du Parc naturel régional (PNR) et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire regroupe **56 communes** et compte **29 592 habitants en 2017**.

Situé au cœur de l'Indre, le PNR occupe une place stratégique entre la région Centre-Val de Loire et la Nouvelle-Aquitaine, à **équidistance de trois pôles urbains** (Châteauroux, Limoges et Poitiers). Il s'agit d'un territoire essentiellement rural. Il comprend :

- **La principale centralité, le pôle du Blanc**, comptant près de 6 500 habitants ;
- **Des petites polarités de proximité** (commerciales, résidentielles et/ou équipements publics) ;
- **Des espaces agricoles** ;
- **La forte présence de l'eau, qui représente 4 % du territoire** (nombreux étangs, principaux cours d'eau de l'Anglin, la Creuse et la Claise) ;

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un

avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune des axes transversaux et interdépendants que sont la transition écologique et la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.

Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Le projet du territoire porte l'ambition politique de fédérer toutes les actions autour d'**idées fortes** qui ressortent de la Charte du Parc du PNR.

C'est un projet qui permettra à la fois d'œuvrer à la relance économique du territoire, mais également d'opérer une véritable transition écologique.

Le territoire du Parc naturel régional de la Brenne, zone humide d'importance internationale classée au titre de la convention de RAMSAR (140 000 ha), abrite **un patrimoine naturel d'une richesse encore exceptionnelle**. Mais ce patrimoine, dans lequel l'homme et ses activités tiennent une place essentielle, est menacé.

Ainsi, l'élevage extensif peine-t-il à se maintenir, du fait de la concurrence des activités de loisirs et de la chasse, et du soutien économique insuffisant dont il bénéficie. La pisciculture, quant à elle, doit faire face à des problèmes de rentabilité, mais aussi aux dégâts causés par les espèces indésirables **Ces activités permettent la gestion de milieux essentiels à la richesse et la variété biologique de la Brenne, que sont la prairie permanente et l'étang.**

La gestion de l'espace est essentiellement extensive, la biodiversité reste à un niveau remarquable, mais on constate des signes de dégradation, en particulier sur les étangs, qui connaissent une forte régression de la végétation aquatique.

La grande richesse et la grande variété du patrimoine naturel du Parc de la Brenne ne doivent pas occulter celles de ses **paysages et de son patrimoine bâti : Grande et Petite Brenne, vallées de la Creuse et de l'Anglin, bocage du Boischaut Sud, ville haute du Blanc...**

Depuis quelques années, on assiste à une reprise légère de la construction neuve. Les **démarches communales de planification et de maîtrise foncière sont en cours** avec un SCOT récemment approuvé et des procédures de PLUi engagées. Ces documents ont comme objectif de limiter les risques de banalisation des paysages naturels et bâtis.

De par son intérêt et son homogénéité, le patrimoine bâti rural participe à la qualité des paysages.

À l'écart des grandes métropoles, faiblement industrialisé, en déficit d'emplois qualifiés, **le territoire peine à retenir ses jeunes à l'âge actif**. Sa faible densité de population (18 habitants/km² en moyenne) rend difficile le maintien des services de proximité.

Le programme « Petites villes de demain » aidera la commune du Blanc, à réaliser son ambition de maintenir son niveau de service et d'emplois. La problématique du logement, vacant, énergivore est prégnant sur la commune. Il conviendra de l'adapter à la population vieillissante ou à le rendre attractif pour de jeunes foyers ; c'est un enjeu majeur pour la qualité et la préservation du bâti ancien et lutter contre la désertification du centre bourg.

La population vieillit, et les risques d'isolement de certaines catégories s'accroissent. Les derniers chiffres du recensement montrent une baisse continue de la population. Cependant, le territoire reste attractif de par sa qualité de vie, et dynamique par ses initiatives et celles de ses acteurs locaux, comme de sa vie éducative, sociale et culturelle.

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie du territoire. Tournée principalement vers l'élevage (en particulier bovins allaitants), elle reste néanmoins très diverse (caprins, ovins, productions végétales). Le maintien d'une économie agricole forte et dynamique est un enjeu important pour le territoire.

Il en est de même pour **le secteur de l'artisanat et des services qui pourvoient une part prépondérante des emplois marchands et non marchands.** Il s'agit d'un enjeu essentiel pour un territoire de plus en plus orienté vers l'économie résidentielle.

La mobilité est un enjeu du territoire comme le souligne le diagnostic (annexe 1). C'est un territoire enclavé qui comprend seulement deux axes routiers notables : la D 951, axe Châteauroux-Poitiers desservant le Blanc et la D 975 axe Limoges-Blois. L'offre de transport interne est inexistante malgré les initiatives des acteurs du territoire qui expérimenteront une navette autonome sur la communauté de communes Cœur de Brenne.

Enfin, **le tourisme**, à condition qu'il soit maîtrisé, **représente de véritables potentialités** de développement pour l'économie locale.

Si le territoire du Parc correspond à un bassin de vie à peu près homogène, il n'en recèle pas moins des spécificités qui doivent être prises en compte (Grande Brenne, vallées, bocage...).

La dynamique du projet apparaît comme une condition nécessaire à la prise en compte des nouveaux enjeux que le territoire devra affronter dans les années qui viennent (biodiversité, énergies, climat).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire

Le projet de territoire des communautés de communes du PNR se fonde sur les **trois orientations stratégiques** suivantes :

- Axe 1 – Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
- Axe 2 – Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
- Axe 3 – Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le territoire est concerné par les dispositifs suivants :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Le Blanc pour une durée de 6 ans ;
- Le Projet éducatif territorial (PEDT) ;
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé ;
- Les contrats territoriaux de bassin ;
- Les programmes de l'Agence de l'eau.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

4.1.2 Autres contractualisations

- Le contrat Régional de solidarité territoriale ;
- La convention d'aide à l'immobilier d'entreprises signée avec la Région Centre-Val de Loire et le Conseil départemental ;
- La convention d'aide aux TPE signée avec la Région Centre-Val de Loire ;
- Le conventionnement avec le Conseil départemental concernant le Fonds d'aménagement rural (FAR) ;
- La convention territoriale globale signée avec la CAF (CTG).

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées. La Région étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre le CRTE et le CRST est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale,

économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors de comités de pilotage postérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches-actions » ou les « fiches-actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex. éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, les opérateurs Cerema, ADEME, la Banque des Territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. L'agent de développement territorial du Pays, financé par la Région, pourra être mobilisé pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre CRTE et CRST.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de

l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un directeur/directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs/d'animatrices chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le cofinancement d'un poste de chef de projet CRTE est assuré par l'État pour deux ans.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage inscrites au CRTE.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex. : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...).

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements État-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST Brenne 2020-2026 en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en

vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Elle s'engage à désigner un ou des référents (référent politique et référent(s) issu(s) des services) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département, chef de file des politiques de solidarité sociale et très impliqué en matière de solidarité territoriale, apportera son concours au CRTE en utilisant ses moyens d'ingénierie et ses nombreux Fonds thématiques d'aide à l'investissement (Fonds Sportif, Fonds Patrimoine, Fonds de Soutien à la Petite Enfance, Fonds Socio-Culturel, Fonds Une Commune–Un Logement, Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique, mais aussi Fonds des Espaces Naturels Sensibles, Fonds des Espaces, Sites et Itinéraires, Fonds de Qualification – Requalification des sentiers de randonnées non motorisés / SIG-PDIPR...).

Son Fonds généraliste, le Fonds d'Action Rurale, et ses déclinaisons (Fonds Bibliothèque, F.A.R. Sport, F.A.R. Culture, Fonds de Valorisation des Archives...) pourront également être utilisés pour établir les plans de financements des actions aidées par l'État au titre du CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui technique et financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Département.

6.6. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts (CdC) et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CdC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via Bpifrance, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts contribue au plan de relance annoncé par l'État en y consacrant 26 milliards d'euros en fonds propres.

Ces 26 milliards d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des Territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille. Contact : 0970 808 809

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- l'appui d'experts internes ;
- des cofinancements d'études (financement jusqu'à 50%) sous maîtrise d'ouvrage des collectivités.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CdC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CdC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CdC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs ;
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers prioritaires de la ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CdC est le principal opérateur, pour le compte de l'État, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux selon des modalités définies dans des conventions spécifiques à chaque programme.

Programme Action Cœur de Ville : la Banque des Territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Programme Petites villes de demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des Territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de cofinancer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets.

La CdC participe également au financement du Programme Territoires d'Industrie (ingénierie et investissement).

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est placé sous la coprésidence du préfet, du président du Parc naturel de la Brenne et des présidents des communautés de communes.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des Territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Des comités techniques territoriaux chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE seront réunis en amont.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Un compte rendu des actions validées sur l'année écoulée et des décisions prises lors de ce copil sera transmis à chaque élu du territoire par le biais du chargé de projet.

7.2-1 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, les représentants du PNR et des Présidents des Communautés de communes. Il associe les représentants des différents cosignataires du contrat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.2-2. Le comité technique Partenariat

Le territoire a décidé de mettre en place un Comité des partenaires (Comité technique partenariat).

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes sur les thématiques ayant attrait à leurs spécialités :

- Les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- Les associations représentant les commerçants et ou artisans locaux ;
- CAF – MSA ;
- Les associations diverses.

Un responsable issu de l'exécutif communautaire sera désigné pour encadrer et manager le comité technique partenariat. Il sera dans la mesure du possible secondé par un membre issu d'une des associations concernées par la thématique du comité technique partenariat.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le **comité local de cohésion territoriale**.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi seront précisés dans une annexe 4-3 à venir.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée, selon la forme qui suit :

Orientation X

Indicateur	Référence	Objectif

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé en 8 exemplaires, le 23 déc. 2021

Le Préfet de l'Indre



Stéphane BREDIN

Le Président de la Région
Centre-Val de Loire

P^e



D. Roulet
François BONNEAU

Le Président du Conseil
départemental de l'Indre



Marc FLEURET

Le Président
du Parc Naturel de la Brenne



Laurent LAROCHE

La Directrice régionale
de la Banque des Territoires



Sophie FERRACCI

Le Président de la communauté
de communes
Cœur de Brenne



Jean-Louis CAMUS

Le Président de la communauté
de communes
Marche Occitane Val d'Anglin



Mathieu MOREAUX

Le Président de la communauté
de communes
Brenne-Val de Creuse



Claude MÉRIOT

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

3-1 Fiches actions

3-2 Fiches projet

3-2 Projets à maturer

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE (à venir)

4-1 Porteurs de projets et cibles

4-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

4-3 Indicateurs de suivi

Annexe 5 – La relance chez moi

Annexe 1 – diagnostic du territoire

ANNEXE 1 Diagnostic du territoire

CRTE de la Brenne

Le territoire du CRTE du PNR de la Brenne regroupe **56 communes** et compte **29 592 habitants en 2017** pour une superficie de 183 000 hectares.

Située au cœur de l'Indre, le PNR occupe une place stratégique entre la région Centre-Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine, à **équidistance de trois pôles urbains** (Châteauroux, Limoges et Poitiers). Il s'agit d'un territoire essentiellement rural. Il comprend :

- **La principale centralité, le pôle du Blanc**, comptant près de 6 500 habitants
- **Des petites polarités de proximité** (commerciales, résidentielles et/ou équipements publics)
- **Des espaces agricoles**
- **La forte présence de l'eau**, qui représente **4% du territoire** (nombreux étangs, principaux cours d'eau de l'Anglin, la Creuse et la Claise)

L'occupation du sol est très majoritairement agricole, à 69,7 % (contre 51,1 % à l'échelle nationale). Le territoire présente plusieurs types d'espaces agricoles avec des productions particulières : bocage, élevages dans les vallées (pâtures) et cultures. Sur le territoire, quelque 232 hectares ont été artificialisés entre 2009 et 2019.



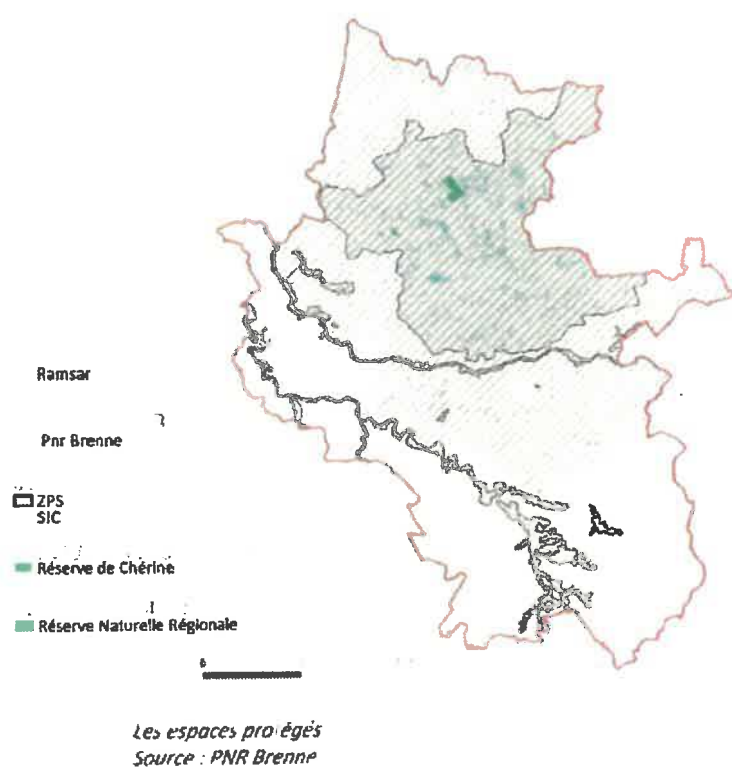
Armature urbaine du territoire du SCOT en 2017

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un cadre de vie menacé

Un territoire au patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire propose un cadre de vie privilégié grâce à **une grande richesse patrimoniale et paysagère**. Les espaces naturels qui fondent l'identité du territoire sont fortement protégés, avec la présence de trois sites Natura 2000, une zone RAMSAR, des cours d'eaux classés, un observatoire naturaliste mis en place par le PNR de la Brenne, deux ZNIEFF de type II : la Grande Brenne et le Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille, six Espaces naturels sensibles, etc.



Pour autant, malgré la faible fragmentation du territoire, celui-ci présente plusieurs faiblesses. La gestion de la ressource sylvicole n'est pas suffisante et les boisements de feuillus sont remplacés par des résineux. Le **déclin de l'élevage extensif**, suite à l'augmentation du prix des terres, la concurrence des activités de loisirs et de la chasse, la diminution des aides MAE et au fractionnement des milieux via des clôtures et la création de plans d'eau menace la trame verte. Par ailleurs, on constate une forte régression des milieux bocagers à l'Ouest et au Nord du PNR et

de certaines prairies qui s'artificialisent ou sont abandonnées.

Des espèces invasives sont également présentes sur le territoire et menacent la trame verte.

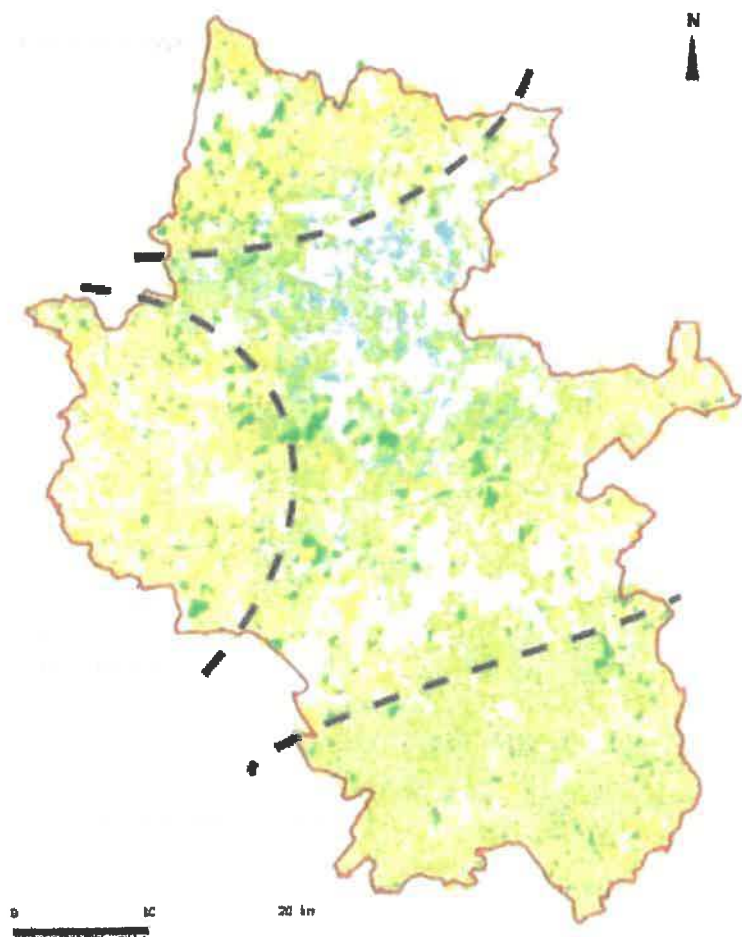
Outre cette proximité avec les ressources naturelles et les paysages, la ville haute du Blanc présente également un patrimoine architectural et historique remarquable avec son paysage urbain à très forte valeur patrimoniale et ses belvédères, balcon remarquable d'appréciation de la ville et de la vallée. L'attractivité touristique du territoire (70 000 visiteurs par an à la maison du Parc) se concentre autour du tourisme naturel (parc animalier, nombreux chemins de randonnée), mais aussi à partir des voies d'itinérance (la Voie Verte).

Un environnement, source d'opportunités mais menacé, à prendre en compte dans la transition du territoire

En plus d'un patrimoine naturel riche et diversifié, **une mosaïque de paysages structure le territoire** en cinq grandes entités paysagères : les Pays d'Azay et Blancois, la Petite et la Grande Brenne, et le Boischaut Sud. Ces entités regroupent plusieurs paysages emblématiques : la Vallée de la Creuse (falaises, pelouses calcaires, bois et hameaux, rives, anciennes prairies...), la vallée du Suin (milieux remarquables, structuration paysagère spécifique, ambiance d'exception, hameaux et bâtis isolés remarquables...), le vallon des Chézeaux (milieux remarquables, qualité patrimoniale du hameau du même nom, confluence avec la Creuse), bocages jardinés du Sud de Prissac, coteaux nord, falaises de la Dube, confluence des trois rivières, vallées et bocage du Sud du Parc.

Malgré la qualité reconnue globalement aux paysages du Parc, de profondes mutations tendent à les banaliser voire à les « homogénéiser ». Les principales sont d'une part les changements d'usages du sol à travers l'évolution des pratiques agricoles, et d'autre part l'évolution des modes d'habitat et de déplacement. On peut également citer l'abandon des pâtures et la mise en culture des fonds de vallées, l'enfrichement de certains secteurs abandonnés et la régression de l'élevage extensif.

Le territoire est par ailleurs vulnérable à la pollution issue de son activité agricole, premier émetteur de CO2 sur le territoire, suivi par le trafic routier. Une forte pression énergétique se ressent au niveau résidentiel (34 % des consommations en énergie). La production d'énergies renouvelables est encore faible (61 GWh annuels) mais le potentiel à horizon 2050 est important, avec de nombreux projets : construction de 19 éoliennes sur le territoire, projets d'usine biogaz et de méthanisation...



*Les sous-entités paysagères
Source : Requête Parcellaire Graphique 2012*

Un PCAET est en cours de rédaction.

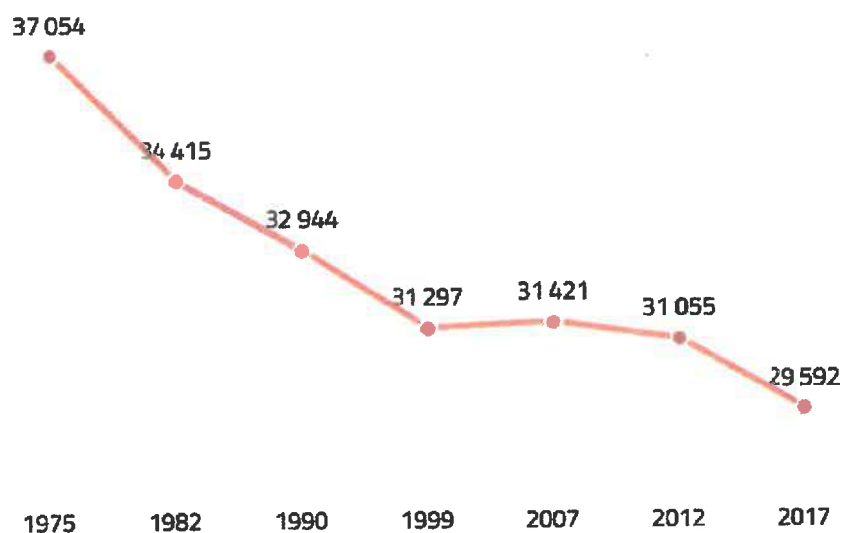
COHÉSION TERRITORIALE

Démographie

Une décroissance démographique qui se maintient et une population qui vieillit

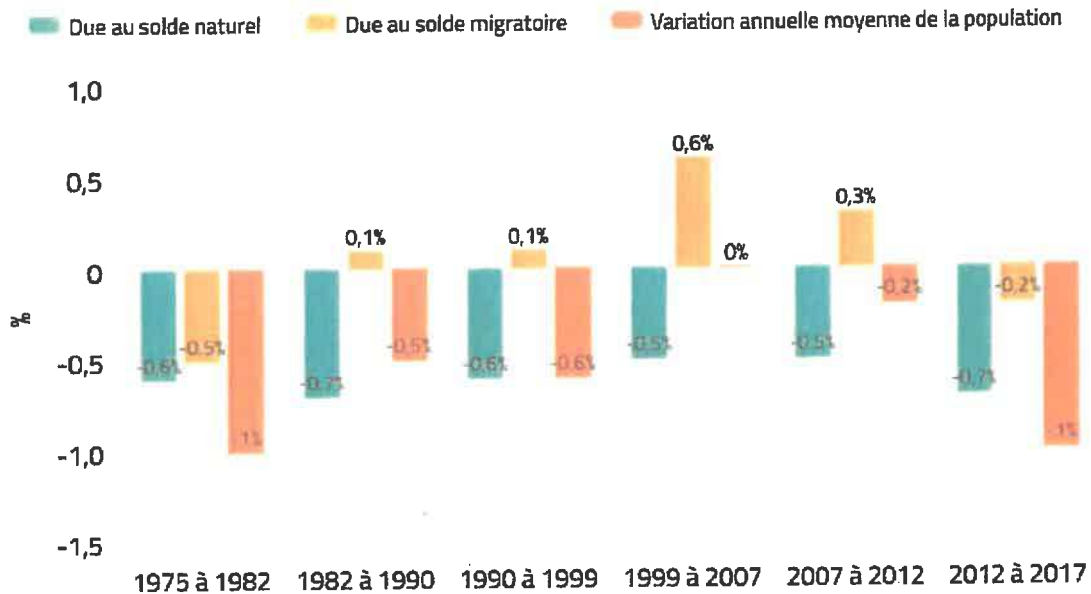
Le territoire du CRTE compte 29 592 habitants en 2017 (31 421 en 2007), soit un peu plus de 13 % de la population totale de l'Indre.

Évolution de la population entre 1975 et 2017

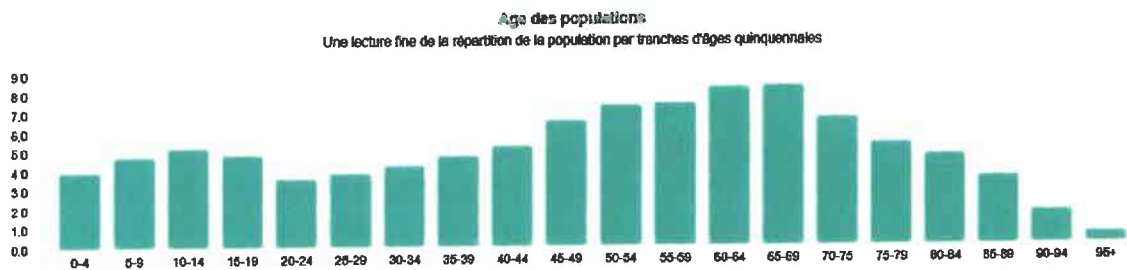


Le territoire est en situation de **déprise démographique** : de 1982 à 2012, cette baisse était due uniquement au solde naturel fortement déficitaire insuffisamment compensé par le solde migratoire. Sur la dernière période 2012-2017, le solde migratoire et le solde naturel sont déficitaires.

Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017



Sur la période de 1999 à 2017, la démographie du territoire est marquée par des phénomènes de **vieillesse, de mobilité et de renouvellement**.

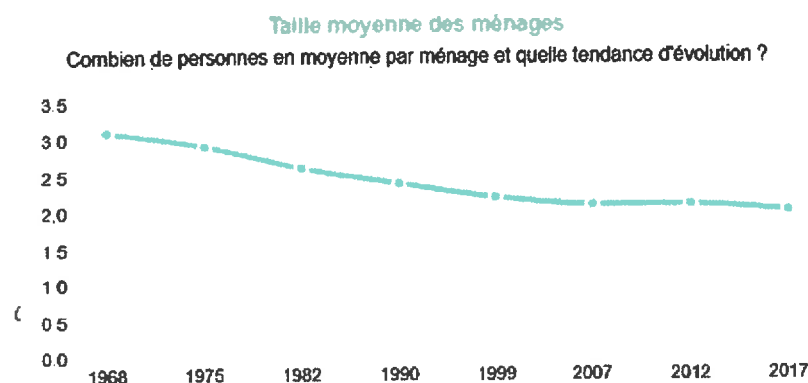


Cette population en baisse est de plus en plus âgée, avec son solde naturel négatif et un indice de vieillissement supérieur aux moyennes départementale et nationale.

Le nombre de personnes par ménage diminue depuis la fin des années 60. Ce constat s'explique par l'addition de plusieurs phénomènes dont :

- Le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 12 % ces 10 dernières années ;
- Le nombre de couples avec enfant(s) est en repli de 16 % sur cette même période.

Pour les effectifs stables, ce phénomène entraîne une augmentation des besoins en logements.



Du fait du faible renouvellement démographique, les propriétaires résidant sur le territoire sont majoritairement présents depuis plus de 10 ans. Cette ancienneté d'installation est aussi le reflet d'un attachement au territoire des plus anciennes générations qui vieillissent sur place.

Les personnes seules et les couples sans enfant sont majoritaires sur le territoire.

Ces différentes évolutions (vieillesse, départ des couples avec enfants, baisse de la taille moyenne des ménages) soulèvent des enjeux en matière d'adaptation du parc de logements et des équipements et services à la population.

Logements

Une politique de renouvellement du parc de logements en contradiction avec la déprise démographique

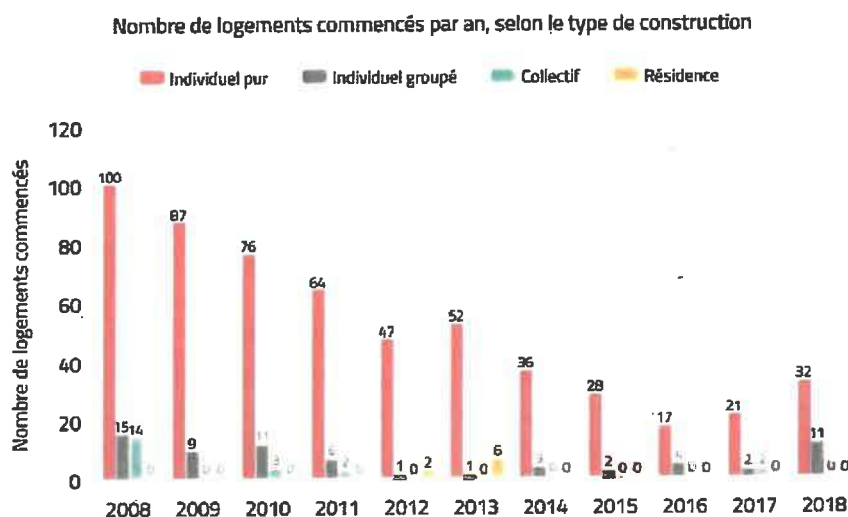
Le parc comptait en 2017, 21 319 logements, soit une augmentation récente de près de 90 logements par an depuis 2007. Pour rappel, la population a diminué de 6% sur la même période.

En 10 ans, le territoire a produit 884 logements, répartis comme suit :

- Une baisse du nombre de résidences principales (-69), phénomène constaté sur près des 2/3 des communes du périmètre. Les communes à l'est ne sont pas concernées.
- Une augmentation légère du nombre de résidences secondaires (+72), sur l'ensemble du territoire
- **Une augmentation très significative du parc de logements vacants.** Le taux de logements vacants était de 13,7 % en 2017. Ce phénomène est plus prégnant dans les Communautés de Communes de Brenne-Val de Creuse et de la Marche occitane – Val d'Anglin.

De 2013 à 2017, le rythme moyen de logements mis en chantier par an était de 5,8 pour la commune du Blanc et de 1 pour les autres communes.

La production est essentiellement orientée vers le logement individuel.



Accessibilité – Équipement

Un territoire peu accessible et mal desservi

Le territoire est dans une situation de **fort enclavement**, aussi bien à l'intérieur du territoire qu'avec l'extérieur. En termes d'accessibilité, le seul trajet en transport en commun est la ligne de bus Châteauroux – Le Blanc – Poitiers, à raison de quatre liaisons quotidiennes, réduite à une le samedi, dimanche et les jours fériés.

Au niveau routier, le PNR est bordé à l'Est par l'A20 et traversé par la D951 qui relie le territoire à Châteauroux en 50 minutes et à Poitiers en une heure, et la D975 qui relie Blois à Limoges (1h20 du Blanc environ). **L'offre de transport interne au territoire est inexistante**, rendant les déplacements pendulaires totalement dépendants de l'automobile. Des projets sont en cours de développement sur ce sujet afin d'améliorer l'offre de transport collective et de mobilités actives à destination de l'ensemble des habitants et actifs : expérimentation d'une navette autonome par la communauté de communes Cœur de Brenne.

Le territoire est en cours de connexion à la fibre, mais une grande partie n'a pas encore accès au très haut débit (CGET, 2017). Au sein du PNR, la commune de Prissac faisait notamment partie des 1 845 grappes identifiées comme zones blanches et prioritaires par le gouvernement pour imposer une meilleure couverture du réseau 4G. Un pylône New-Deal a été attribué en 2020.

Une offre de services riche mais fragile, notamment sur le plan de la santé

L'offre de service est jugée importante en termes d'équipements culturels et sportifs, malgré une saturation de certains équipements face au nombre d'associations en demande et un manque de salles dans les petites communes.

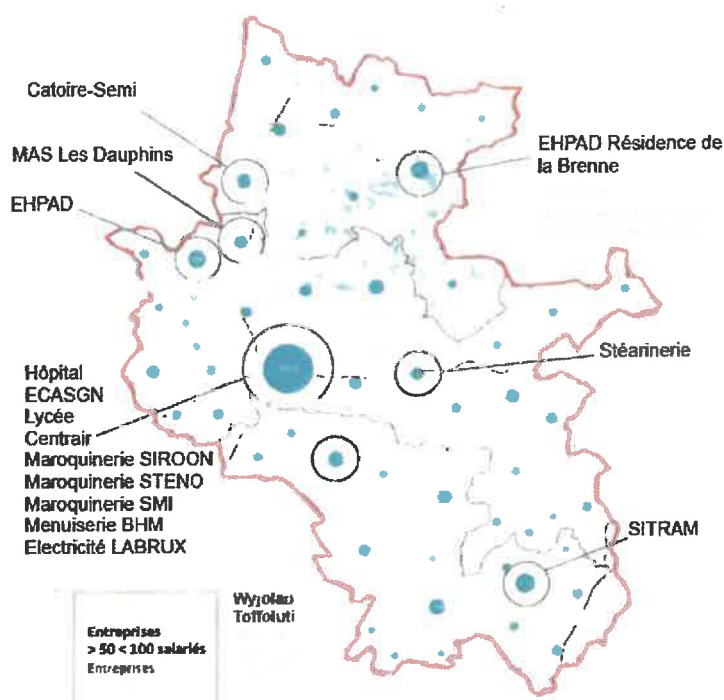
Un grand nombre d'activités sportives peuvent être pratiquées sur le territoire qui dispose d'un panel très complets d'équipements quoique parfois vieillissants (ex : les piscines du Blanc). On peut noter la présence d'un stade d'eau vive à Tournon-Saint-Martin accueillant les activités de kayak ou rafting, ainsi qu'un aérodrome au Blanc hébergeant un club de parachutisme

Le territoire est doté d'un cinéma et d'une salle de spectacles au Blanc. La diffusion culturelle est bien répartie grâce aux programmations proposées par les communautés de communes Brenne-Val de Creuse et Cœur de Brenne, ainsi que par les associations locales. On peut souligner que les acteurs culturels (associations, collectivités) sont mobilisés au sein du **PACT (Projet artistique et culturel du territoire)** coordonné par le PNR Brenne.

L'offre en enseignement (scolaire notamment) est d'un bon niveau par rapport aux besoins.

L'offre en services de santé est préoccupante sur le territoire. On note ainsi de fortes difficultés d'accès aux soins spécialisés, quasi absents du territoire hormis au Centre Hospitalier du Blanc (délai, distance, coût et solution de mobilité), à l'origine d'une sous-consommation d'actes de spécialistes et d'un risque accru de complication des pathologies. Cette situation présente un enjeu de recrutement à court terme, 92 % des spécialistes ayant plus de 55 ans, et 75 % des généralistes ayant plus de 50 ans.

L'activité économique



Une économie résidentielle en perte de vitesse

Les trois bassins principaux d'emploi sont Châteauroux – Saint-Maur – Buzançais, Le Blanc et Argenton-sur-Creuse – Le Pêchereau – Saint-Gaultier. Les pôles d'emplois locaux sont marqués par la présence d'établissements de plus de 50 salariés et par l'implantation de nombreux établissements de moyenne taille, notamment en zone d'activité.

Les 17 établissements de plus de 50 salariés que compte le territoire, se répartissent en 60 % d'administration et 30 %

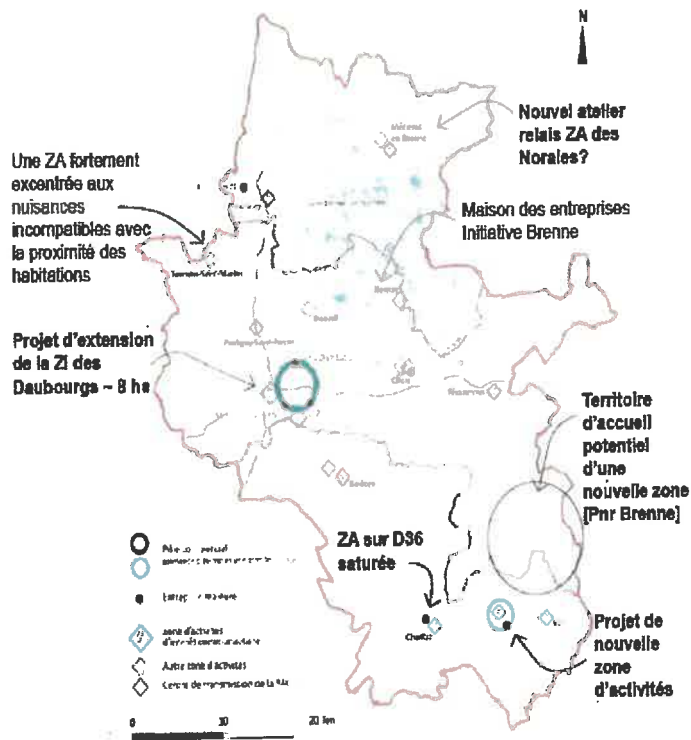
d'établissements industriels. Ces entreprises concentrent 28 % des postes de l'ensemble des établissements. Plus de la majorité de ces établissements sont implantés au Blanc (60 %). L'emploi local est fortement dépendant de quelques grosses entreprises soit 8 établissements privés de 50 à une centaine de salariés.

Le marché de l'emploi est en baisse : à l'instar du département qui a vu une baisse de 0,9 % de l'emploi total au lieu de travail entre 2013 et 2018, ce taux est négatif pour le territoire, -1,12 % en moyenne. Le territoire est peu attractif pour les actifs, comme le montre la baisse progressive de l'indicateur de concentration d'emploi (de 82,3 en 2013 à 81,4 en 2018. Seul Le Blanc peut être considéré comme pôle d'emploi (3 770 emplois en 2017 soit 39 %), tandis que les autres communes sont davantage résidentielles au regard de leur répartition actifs/résidents. Il est à noter que les actifs sont relativement mobiles : près de 63 % des actifs de l'agglomération travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence.

Cette stabilité économique s'explique par un mode de **développement économique plutôt fondé sur une base résidentielle** (donc tournée vers les besoins des personnes résidentes ou de passage, à 68,4 %). La sphère productive, à 31,6 %, porte principalement sur l'industrie (11,8 % des emplois du territoire) et l'agriculture (11 % des emplois du territoire).

Le nombre d'emplois agricoles est en légère baisse depuis 2008, mais reste important sur le territoire par rapport à la moyenne nationale. **De nouvelles démarches se**

développent dans l'optique d'adapter cette agriculture aux exigences des clientèles : labellisation, productions biologiques, valorisation des circuits-courts, etc.



Le territoire bénéficie également de deux zones dédiées à l'artisanat ou zones d'activités, mais celles-ci sont parfois excentrées ou saturées. Pour compléter l'offre, au moins quatre zones sont en projet ou en projet d'extension.

L'ensemble de ces constats a amené la collectivité à déployer depuis plusieurs années de multiples outils (stratégiques, opérationnels ou contractuels) pour renforcer la cohésion territoriale et ainsi poursuivre son modèle dynamique de développement. C'est dans cette direction que le Contrat de relance et de transition écologique doit s'inscrire.

Sources mobilisées : INSEE (2018, 2017, 2013) ; Charte du Parc, documents des collectivités (SCOT : diagnostic et PADD ; PCAET ; Observatoire des Territoires)

Annexe 2 - Orientations

ANNEXE 2 – Orientations stratégiques – CRTE de la Brenne

Axe 1 – Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures

- Assurer la sauvegarde et la transmission aux générations futures de ces patrimoines à la valeur exceptionnelle.
- Préserver une gestion équilibrée qui permette le maintien des « espaces clés » du territoire (l'étang, la prairie permanente, le bocage...), des activités et des hommes qui y sont liés.
- Préserver la grande qualité des paysages et du patrimoine bâti qui représentent aussi un atout pour le développement harmonieux du territoire.
- Imprégner les pratiques d'aménagement de l'espace et d'urbanisme des démarches de développement durable et de qualité environnementale
- S'investir dans l'amélioration de la connaissance; sa vulgarisation et sa transmission à la population et au public, pour la mettre au service de la dynamique du territoire.

Axe 2 – Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale

- Engager les filières locales vers des modèles durables de développement :
 - ✓ valoriser les productions sur place,
 - ✓ développer les démarches qualité,
 - ✓ rechercher l'excellence.
- Définir une stratégie énergétique globale pour le territoire.
- Réduire l'empreinte écologique des acteurs économiques et collectivités.
- Développer « l'économie verte » (bois énergie, éco-bâti...).
- Accompagner les habitants vers des pratiques écocitoyennes.
- Réaliser des études pour proposer des solutions de mobilités adaptées aux besoins de la population et aux défis de demain.

Axe 3 – Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités

- **« L'attractivité du territoire comme un élément fort de la stratégie »**
- Donner envie de vivre sur le territoire :
 - ✓ en offrant à la population les services qu'elle attend,
 - ✓ en facilitant la mobilité,
 - ✓ en renforçant le lien social.
- Dynamiser le tissu économique et inventer de nouveaux modes d'activités
- Apporter les conditions à l'épanouissement de chacun par une politique éducative et culturelle ambitieuse.
- Renforcer la cohésion interne, mais aussi la cohérence de l'action territoriale en développant les synergies avec les intercommunalités et en renforçant les conditions de mobilité.
- Mieux s'ouvrir vers l'extérieur, qu'il s'agisse des territoires voisins comme des pays étrangers.

Plan d'action

N° d'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût estimé en €	Année	Action ou projet
-------------	------------------	-------------------------	------------------	-------	------------------

Axe 1 : un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures

1	CDC Brenne-Val de Creuse	Travaux dans les écoles	76 698,56 €	2021	Action
2	CDC Brenne-Val de Creuse	Création d'une salle de réunion	64 682,67 €	2021	Action
3	Poulligny-Saint-Pierre	Travaux de consolidation Eglise Ste Marguerite	991 089,00 €	2021-2022	Action
4	Poulligny-Saint-Pierre	Transformation du presbytère en gîte	855 495,00 €	2021/2022	Action
5	Fontombault	Réaménagement de la mairie	31 962,70 €	2021	Action
6	Concremiers	Salle multi-activités et salle d'archives	350 000,00 €	2021-2022	Action
7	Oulches	Sauvegarde de l'église Saint-Médard	53 201,99 €	2021	Action
8	Oulches	Acquisition et travaux pour le nouvel atelier communal	79 908,00 €	2021	Action
9	Douadic	Réhabilitation de la maison Lastu afin de créer deux logements locatifs	112 557,00 €	2021	Action
10	Lignac	Aménagement de voirie pour mise en sécurité	24 379,00 €	2021	Action
	CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	Réhabilitation de la maison Margaux de Saint-Benoît-du-Sault	700 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	Réhabilitation du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	6 millions	2022/2026	Projet

Axe 2 : Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale.

1	CDC Coeur de Brenne	Expérimentation véhicule autonome	786 292,25 €	2021-2022	Action
2	CDC Coeur de Brenne	Création d'une piste cyclable et piétonne le Routin	150 084,20 €	2021	Action
3	CDC Brenne Val de Creuse	Viabilisation zone de construction et voirie pour installation d'un méthaniseur	1 216 656,00 €	2022	Action
4	PNR Brenne	Aménagement extérieurs de la maison du PNR	133 088	2021	Action
5	Chalais	Réhabilitation logement communal en logement locatif	59 601,50 €	2021	Action
6	Chitray	Remise en état du cheminement piétonnier centre bourg	28 991,20 €	2023	Action
7	Ciron	Rénovation thermique de la mairie et des logements communaux	193 269,36 €		Action
8	Le Blanc	Eclairage public	286 885,41 €	2021-2022	Action
9	Merigny	Atelier communal avec toiture photovoltaïque	173 315,15 €	2021-2022	Action
10	Migné	Eclairage public basse consommation	53 585,30 €	2021	Action
11	Néons sur Creuse	Rénovation thermique logement place des Marronniers	32 833,00 €	2021-2022	Action
12	Oulches	Réhabilitation logement à visée locative	76 999,00 €	2021	Action
13	Rivrennes	Eclairage public	97 750,00 €	2021	Action

	CDC Coeur de Brenne	Géothermie pour le groupe scolaire de Mezières-en-Brenne et mise aux normes	665 902,00 €	2022	Projet
	Rivarennès	Création de l'éco-quartier Saint-Léonard	250 000,00 €		Projet

Axe 3 : Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales porteur de nouvelles solidarités.

1	CDC Brenne Val de Creuse	Rénovation friche commerciale magasin GAIA	616 900,00 €	2021	Action
2	CDC Brenne Val de Creuse	Réhabilitation ZA Groges au Blanc	1 352 600,00 €	2021	Action
3	CDC Brenne Val de Creuse	Atelier relai à Ciron	880 312,00 €	2021	Action
4	Mezières en Brenne	Développement touristique Bellebouche	1 044 398,00 €	2021-2022	Action
5	le Blanc	Piste cyclable avenue Mendès France	194 250,00 €	2022	Action
6	Bélabre	Réaménagement du plan d'eau pour baignade	286 400,00 €	2021	Action
7	Saint Aigny	Réhabilitation du moulin en gîte communal	47 982,60 €	2021	Action
	CDC Coeur de Brenne	Extension ZA Martizay	421 955,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Construction nouveau bâtiment communautaire	800 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Centre multi-accueil petite enfance	300 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Aménagement de la ZAE à Saint-Benoît	900 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Maison de santé pluridisciplinaire	800 000,00 €	2022	Projet
	Lureuil	Création d'un hébergement touristique dans une ancienne ferme	1 199 400,00 €	2022-2023	Projet

ANNEXE 3-1 - Fiches-actions
CRTE de la Brenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Travaux dans les écoles – Programme 2021 »

CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Travaux dans les établissements scolaires de la communauté de communes
Partenaires	État
Coût prévisionnel	76 698,56 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR 2021 obtenue) : 30 679,42€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Economies d'énergie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Création d'une salle de réunion » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Transformation d'une ancienne grange en salle de réunion au lieu du siège de la Communauté de Communes
Partenaires	État
Coût prévisionnel	64 68,67 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2021 obtenue) : 25 873,07 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface construite Réalisation des travaux Fréquentation de la salle



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Travaux de restauration et de consolidation
de l'église Sainte-Marguerite »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1.	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.3
Maître d'ouvrage	Commune de Pouligny-Saint-Pierre
Description de l'action ou du projet	Travaux de restauration et de consolidation de l'église Sainte-Marguerite
Partenaires	État Département : fonds patrimoine DRAC
Coût prévisionnel	855 496 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DSIL) : 88 525,02 €
Calendrier	Démarrage en 2022 2021 : 330 363 € 2022 : 330 363€ 2023 : 330 363€
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Restauration d'un logis presbytéral en gîte d'étape » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.4
Maître d'ouvrage	Commune de Poulligny-Saint-Pierre
Description de l'action ou du projet	Restauration d'un logis presbytéral en gîte d'étape
Partenaires	État Département : fonds patrimoine Région : Cap hébergement à solliciter
Coût prévisionnel	855 496,05 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DETR) : 427 748,50 €
Calendrier	Démarrage en 2022 2021 : 285 165,35 € 2022 : 285 165,35 € 2023 : 285 165,35 €
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Réaménagement de la mairie de Fontgombault » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.5
Maître d'ouvrage	Commune de FONTGOMBAULT
Description de l'action ou du projet	2021-2022 : Remplacement huisseries de la mairie
Partenaires	État
Coût prévisionnel	31 962,70 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2021 attribuée) : 15 981,35 €
Calendrier	Démarrage en dernier trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergie réalisées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Transformation d'une maison d'habitation
en salles multi-activités »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.6
Maître d'ouvrage	Commune de Concremiers
Description de l'action ou du projet	Transformation d'une maison d'habitation en salles multi activités au RDC et salle d'archive à l'étage
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	350 000 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR sur un montant éligible de 331 935,37 €) : 165 967,69 € Département : 70 000€ Commune : 70 000€
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Chiffres de fréquentation de la salle multi activités



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Sauvegarde de l'église Saint-Médard » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.7
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Sauvegarde de l'église du village Saint-Médard : clef de voûte et transept droit
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	53 201,99 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR) : 23 940,90 € Département (FAR) : 18 621 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux

Fiche-action
« Acquisition et travaux nouvel atelier communal »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.8
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Acquisition et travaux nouvel atelier communal
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	79 908,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR) : 39 954,00 € Département (FAR) : 12 150 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de la vente Réalisation des travaux Surface construite



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Réhabilitation d'une maison afin de créer
2 logements locatifs »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.9
Maître d'ouvrage	Commune de Douadic
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de la maison Lastu, rue des Ecoles, afin de créer deux logements locatifs
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	112 557,00 €HT en investissement
Cofinancements	État (DETR) : 45 022,80 € Région (CRST) : 13 100 € (CPR nov. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées : kWh, GES... Éventuel label énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action Aménagement de voirie CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.10
Maître d'ouvrage	Commune de Lignac
Description de l'action ou du projet	Création de deux plateaux surélevés sur la RD 32 et aménagement du carrefour RD 44/53.
Partenaires	État
Coût prévisionnel	24 379,00 €
Cofinancements	État (DETR) : 12 189,50 € Amendes de police : 7 982 € HT déjà engagés
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Réduction des accidents sur les secteurs concernés Augmentation de la fréquentation



Fiche-action : Expérimentation d'un véhicule autonome CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.1
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	<p>La communauté de communes Cœur de Brenne poursuit son projet d'expérimentation de navette autonome, seul projet en milieu rural retenu au niveau national dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt : Investissement d'avenir – expérimentation du véhicule routier autonome.</p> <p>Projet qui s'est démarqué par le fait qu'il met les personnes et les usages mais aussi les territoires au cœur de la réflexion. Il s'inscrit également dans le développement de la mobilité propre.</p> <p>Le circuit relie 4 communes avec des services différents.</p> <p>Expérimentation qui débutera en avril 2022 jusqu'à l'été 2022. Projet novateur et ambitieux : Cette expérimentation est une première car jamais une navette autonome en France n'a encore parcouru autant de kilomètres (36 km aller-retour) sur une route ouverte en zone rurale avec des tronçons limités à 80 km/h.</p> <p>Pourrait être une solution à faciliter la mobilité des populations résidant et travaillant en milieu rural.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Région (CRST et Fonds mobilité rurale) – à définir - État (DSIL, DETR...) - à définir
Coût prévisionnel	786 292,25 € HT en investissement
Cofinancement	<p>ADEME : 358 788,00 €</p> <p>CRST et Fonds mobilité rurale : montants à définir</p>
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Chiffres de fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle de la navette</p> <p>Nombres de pannes et/ou accidents</p> <p>Nombres de trajets effectués</p> <p>Nombre de retards</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action : Création d'une piste cyclable et piétonne de liaison sécurisée entre Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, l'étang du Couvent et la réserve naturelle de Chérine dite « Le Routin » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.2
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	Le projet dénommé « Le Routin » consiste à établir sur les emprises des routes départementales RD 6, 15 et 17, une voie stabilisée pour permettre la circulation en toute sécurité des cyclistes et des piétons hors de la chaussée
Partenaires	- État - Région : CRST
Coût prévisionnel	150 084,20 € HT en investissement le dossier est proposé à 197 746,29 € à la DETR
Plan de financement	État - DETR 50 % : 98 873,15 € Région Centre – Plan vélo 40 % : Montant à confirmer Amendes de Police : 29 244,00 € L'autofinancement devra être à minima de 20 %
Calendrier	Démarrage en 1 ^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux avec succès Fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et à l'année de la piste cyclable



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Viabilisation pour construction d'un méthaniseur
à Ciron »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Viabilisation pour construction méthaniseur à Ciron
Partenaires	- État - Région : Fonds Sud
Coût prévisionnel	1 216 656 €HT en investissement
Cofinancements	État (DSIL 2020) : 130 986,00 € sur dépenses retenues Région (fonds Sud) : 242 700 € accordés, CPR de mai 2021
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Nombre de tonnes de déchets transformés en méthane kWh de méthane générés



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action « Aménagement extérieur de la Maison du Parc »

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.4
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte du parc naturel de la Brenne
Description de l'action ou du projet	Aménagement extérieur de la maison du Parc
Partenaires	État
Coût prévisionnel	133 088€
Plan de financement	État : 66 544 € PNR : 66 544 €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places créées ou aménagées Hausse de la fréquentation éventuelle



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action

« Rénovation d'un logement communal à Chalais » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Chalais
Description de l'action ou du projet	Rénovation d'un logement communal à Chalais Passage de l'étiquette "F" à "B" Consommation économisée par an : 22 756 kWh - GES évités par an : 1 411 kgeqCo ²
Partenaires	- État - Région - Département
Montant subventionnable	59 601,50 € pour l'État et 22 600 € HT pour la Région
Cofinancements	État (DETR) : 22 648,57 € Région (CRST) : 11 300,00 € déjà engagés (CPR oct. 2021) Département (FAR) : 4 075 € Département (Fond « 1 commune, 1 logement) : 12 160 €
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kWh économisés Nombre de GES évités Passage à l'étiquette B réussi

Fiche-action
« Reprise de cheminements piétons centre-bourg »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.6
Maître d'ouvrage	Commune de CHITRAY
Description de l'action ou du projet	REPRISE DE CHEMINEMENTS PIÉTONS CENTRE-BOURG
Partenaires	État
Coût prévisionnel	28 991,20 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR obtenue) : 11 596,48 €
Calendrier	Démarrage en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation du chemin piéton



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Rénovation énergétique de la mairie,
de l'agence postale et de deux logements »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.7
Maître d'ouvrage	Commune de Ciron
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique de la mairie, de l'agence postale et de deux logements, mise en place de PAC Géothermie
Partenaires	- État - Département (FAR) - ADEME
Coût prévisionnel	193 269,36 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DETR) : 57 980,82 € État (DSIL RT) : 54 115,42 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergies réalisées dans chaque espace



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Rénovation et modernisation de l'éclairage
public »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.8
Maître d'ouvrage	Commune du Blanc
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune du Blanc Changement de 319 luminaires Consommation économisée par an 23 942 kWh et 2 847 kgeqCo ² soit une réduction de 66 % pour 126 d'entre eux. 16 277 kWh soit une réduction de 53,15% pour 193 BONIF EXTINCTION NOCTURNE
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	286 885,41 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2020) : 46 040 € Région (CRST) : 38 800,00€ (CPR nov. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Nombre de luminaires changés Économies d'énergie réalisées : kWh, GES... Éventuel label énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Création atelier communal avec photovoltaïque » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.9
Maître d'ouvrage	Commune de Mérigny
Description de l'action ou du projet	Création atelier communal avec photovoltaïque
Partenaires	État
Coût prévisionnel	173 315,15 €HT en investissement
Cofinancement	État (DTER) : 51 994,55 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergie réalisées Éventuel label énergétique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action « Rénovation et modernisation de l'éclairage public » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.10
Maître d'ouvrage	Commune de Migné
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public du bourg de Migné Changement de 18 luminaires Economie réalisée par an : 2 685 kWh BONIF EXTINCTION NOCTURNE Respect du cumul de 80% d'aides publiques
Partenaires	Région : CRST Département : FAR État : DETR
Montant subventionnable	53 585,30 €HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2021) : 20 421€ Région (Accordé CRST) : 20 700,00€ (CPR sept. 2021) Département (Accordé FAR) : 12 150€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kWh économisés par an



Fiche-action « Rénovation énergétique d'un logement » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.11
Maître d'ouvrage	Commune de Néons sur Creuse
Description de l'action ou du projet	Rénovation du logement situé 16 place des Marronniers à Néons-sur-Creuse Passage de l'étiquette "F" à "C" Consommation économisée par an : 18 275 kWh - GES évités : 831 kgeqCo ² BONIF MBS
Partenaires	État Région
Montant subventionnable (en HT)	114 807 € pour l'État et 32 833,33 € pour la Région
Cofinancements	État (DETR 2019) : 57 403,50 € Région (CRST) : 19 700 € (CPR mars 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées Passage de l'étiquette F à C



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action
« Rénovation thermique logement communal
à visée locative »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.12
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Rénovation thermique logement communal à visée locative : maison située 4 place Menneton en un logement locatif T2 destiné à l'accueil d'apprentis et de stagiaires.
Partenaires	- État - Région - Département
Coût prévisionnel	76 999,88 € HT en investissement
Cofinancements	État (DSIL) : 37 729,94 € Région (CRST) : 20 600€ (CPR mai 2021) Département (FAR) : 8 999€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées Éventuel label énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Rénovation et modernisation de l'éclairage public » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.13
Maître d'ouvrage	Commune de Rivarennnes
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune de Rivarennnes Changement de 127 luminaires Économie réalisée par an 17 241 kWh soit une réduction de 58 % BONIF EXTINCTION NOCTURNE
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	97 750 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2020) : 39 191 € CRST : 39 100 € (accordé en CPR janv. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Nombre de kWh économisés par an Nombre de luminaires changés

Fiche-action
**« Rénovation friche commerciale pour
relocalisation magasin Gaia »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Rénovation friche commerciale pour relocalisation magasin Gaya
Partenaires	État
Coût prévisionnel	616 900,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DSIL exceptionnelle 2021 obtenue) : 308 450,00 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Emplois créés sur le territoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Réhabilitation ZA des Groges au Blanc » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation d'une zone artisanale
Partenaires	État : Fonds friche
Coût prévisionnel	1 352 600 € HT en investissement
Cofinancement	État (Fonds friche 2021) : 282 794 € obtenus
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'entreprises installées Emplois créés sur le territoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche-action
« Construction d'un atelier relais à Ciron »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Réalisation d'un atelier relais
Partenaires	État
Coût prévisionnel	880 312,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR) : 188 509 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface construite Fréquentation du site



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action

« Développement touristique du site de Bellebouche »

CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.4
Maître d'ouvrage	Commune de Mézières-en-Brenne
Description de l'action ou du projet	Développement touristique du site de Bellebouche <ul style="list-style-type: none">• Accès PMR à la plage• Création d'un parcours acrobatique en hauteur• Aire de jeux• Construction d'un local d'activité• Modernisation de l'éclairage au Village Vacances• Observatoire en bordure d'étang• Construction d'une piscine• Construction d'abri cyclo, acquisition de mobilier extérieur, rénovation du minigolf• Huttes• Barrières camping• Gîtes handicapés
Partenaires	- État - Région - Département ?
Coût prévisionnel	1 044 398 € HT en investissement
Cofinancements	État : DETR 2020 : 417 759,20 € (sur montant éligible) État : DETR 2021 : 205 936,06 € (sur montant éligible) CRST : 80 300 € (en attente de validation par la CPR)
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle des huttes, de la piscine, et des structures Chiffres de fréquentation PMR quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle Réalisation des travaux avec succès



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet
« Aménagement du nouveau bâtiment
communautaire »
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Aménagement du nouveau bâtiment communautaire Réhabilitation ou construction neuve d'un bâtiment pour accueillir les personnels de la CDC (environ 400 m ²). Accueil du public et de réunions communautaires projetés.
Partenaires	- État - ADEME
Coût prévisionnel	800 000 € HT en investissement
Plan de financement	DETR, DSIL Fonds propres. Soutien ADEME si équipements énergétiques performants
Calendrier	2022 : MOE Sep 2022 : démarrage travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de la MOE et des travaux Surface construite Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle du bâtiment



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-projet : Extension de la zone d'activités communautaire de l'Avis à Martizay CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	<p>La zone d'Activités de l'Avis est totalement remplie. Par ailleurs la CC ne dispose plus de terrains à vendre et ne peut répondre aux demandes d'installation d'entreprises qui partent vers d'autres territoires. Suite à la demande d'entreprises, il s'avère nécessaire d'agrandir sa surface.</p> <p>Le projet consiste en l'acquisition, l'aménagement et viabilisation de terrains contigus à la zone existante.</p>
Partenaires	État
Coût prévisionnel	421 955 € HT en investissement
Plan de financement	Etat (DETR 40 %) : 168 782 €
Calendrier	Démarrage en 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de vacance commerciale de la future surface Surface construite Réalisation des travaux dans les délais Nombre d'entreprises installées sur le site Emplois créés pour le territoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-projet « Création de l'écoquartier Saint-Léonard » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Rivarennas
Description de l'action ou du projet	Création d'un écoquartier (VRD, liaisons douces, espaces de vie, 8 lots)
Partenaires	- État (DSIL, DETR, ...) - Département - Ademe - SIEPAC
Coût prévisionnel	250 000 € HT en investissement
Plan de financement	Fin 2021
Calendrier	Démarrage au premier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'habitants installés



Fiche-projet : Rénovation énergétique, mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire de Mézières-en-Brenne – CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique avec mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe. L'objectif de cette opération est d'atteindre un classement énergétique minimum étiquette C - Mise aux normes de l'électricité - Accessibilité de l'école élémentaire dont création de sanitaires accessibles PMR
Partenaires	État Département ADEME
Coût prévisionnel	665 902 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR 60 %)
Calendrier	Démarrage en 2^e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux avec succès Vérification de l'électricité mise aux normes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche-projet
« Réhabilitation du Prieuré
de Saint-Benoît-du-Sault »
CRTE 2021-2027**

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- État- Département- Région- MIQCP (AMO)
Coût prévisionnel	6 M€ HT en investissement
Plan de financement	Subvention DRAC pour les interventions sur les espaces à sauvegarder uniquement. CRST (jardins et terrasses) : 123 300,00 € déjà engagés (CPR janv 2021) DETR et DSIL 2017 (jardins et terrasses) Financement particulier à arbitrer à échelle supra-départementale. Fonds propres <20 % - dérogation monument historique
Calendrier	Étude de faisabilité en cours Printemps 2022 : lancement étude AMO-MOE Travaux : 2023 – 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Hausse éventuelle de la fréquentation

Fiche-projet
**« Réhabilitation de la Maison Margaux
de Saint-Benoît-du-Sault »**
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de la maison Margaux à Saint-Benoît-du-Sault , propriété de la CDC. Destination pressentie : espaces polyvalents recevant du publics et/ou aménagements touristiques. Bâti situé dans un périmètre de protection renforcée.
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	700 000 € HT en investissement
Plan de financement	Subvention DRAC pour intervention sur immeuble protégé. Subvention Département Fonds propres.
Calendrier	Etude AMO en cours Etude MOE : 1 ^{er} trimestre 2022 Fin 2022 - 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'AMO, la MOE et les travaux Chiffres de fréquentation du nouvel équipement si recevant du public

ANNEXE 3-2 – Fiches-projets

CRTE de la Brenne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-action « création d'un gîte communal au Moulin »

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.7
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Aigny
Description de l'action ou du projet	Création d'un gîte
Partenaires	État
Coût prévisionnel	47 982,06 €
Plan de financement	État (DETR) : 23 991,03 € Autofinancement : solde
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nuitées louées Fréquentation saisonnière



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Réaménagement et la création d'un espace
de loisirs "Plan d'eau" »**
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.6
Maître d'ouvrage	Commune de Belâbre
Description de l'action ou du projet	Réaménagement et la création d'un espace de loisirs « Plan d'eau » à Belâbre
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	286 400,00 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2020) : 65 187 € Région (CRST) : 71 600,00 € accordés (CPR fév. 2021)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle du plan d'eau Nombre d'équipements créés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Aménagement d'une piste cyclable » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.5
Maître d'ouvrage	Commune du Blanc
Description de l'action ou du projet	Aménagement d'une piste cyclable (1,2 km) avenue Pierre Mendès France dans la commune du Blanc
Partenaires	Région
Montant subventionnable	194 250,00 € HT en investissement
Cofinancement	Région (CRST) : 77 700,00 € (CPR janv 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle de la piste cyclable Éventuels chiffres de report modal vers le vélo

Fiche-projet « Centre multi accueil pour la petite enfance » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Centre multi-accueil pour la petite enfance Maison d'assistantes maternelles ou établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). 12 places d'accueil visées.
Partenaires	- État - Département (PMI) - CAF - MSA Berry Touraine - PNR
Coût prévisionnel	300 000 € HT en investissement
Plan de financement	Financement issu du CTG : 13 500 € - 15 200 € / place créée = 180 000 € + Fonds propres + DETR, DSIL
Calendrier	Etude MOE : 1 ^{er} trimestre 2022 Fin 2022 - 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'étude MOE et des travaux Nombre d'enfants accueillis

Fiche-projet « Aménagement ZAE de Saint-Benoît-du-Sault » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Aménagement zone d'activité économique de Saint-Benoît-du-Sault Construction de deux bâtiments de 400 m ² pour accueillir des activités économiques (utilisateurs finaux non identifiés).
Partenaires	État
Coût prévisionnel	900 000€ HT en investissement
Plan de financement	DETR, DSIL FNADT Fonds propres
Calendrier	MOE en cours Travaux début d'année 1 ^{er} ou 2 ^e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'entreprises installées Emplois créés sur le territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet « MSP » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Maison de santé pluriprofessionnelle Regroupement de professionnels de santé mutualisant une partie de leurs équipements.
Partenaires	- État (ARS) - Département - Région si le cahier des charges CPER est respecté - PNR
Coût prévisionnel	800 000 € HT en investissement
Plan de financement	ARS - fonds d'intervention régional (FIR) Département Région Fonds propres
Calendrier	2022 : lancement étude AMO
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de professionnels de santé regroupés Réalisation de l'AMO et des travaux Surface construite



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet « création d'un hébergement touristique »

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lureuil
Description de l'action ou du projet	Création d'un hébergement touristique dans une ancienne ferme
Partenaires	- État - région cap hébergement -Europe
Coût prévisionnel	1 199 400€
Plan de financement	État (DETR) : 479 760€ Conseil régional : 75 000€ Conseil départemental : financement à solliciter CC Brenne-Val de Creuse : 12 000€ ADEME : 44 000€ Fonds européens : 50 000€ Autofinancement : 239 880 TOTAL : 1 199 400
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nuitées fréquentation nombre de groupes de touristes intégration dans les voyages proposés par les agences

ANNEXE 3-3 – Projets à maturer
CRTE de la Brenne

Projets à maturer

Communes et CDC MOVA

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
Chaillac	Restructuration camping municipal	3 525 000 €	2021
Chalais	Réfection du logement communal situé au-dessus de la Mairie pour mettre à la location	60 000 €	2022
Chalais	Insonorisation de la salle de Conseil	3 000 €	2022
Chalais	Réfection d'une ancienne salle de classe et mise aux normes d'accessibilité	35 000 €	2022
Chalais	Acquisition d'une maison en ruine dans le bourg pour réhabilitation en logement	150 000 €	2023
Lignac	Réhabilitation logement école	100 000 €	2023
Mauvières	Acquisition véhicule	?	2021
Mauvières	Réfection mairie	6 944 €	2022
Mouhet	Aménagement mairie	220 000 €	2022
Parnac	Aménagement cimetière	?	2021
Prissac	Aménagement circulation douce	?	2021
Roussines	Isolation cantine scolaire	34 582 €	2022
Roussines	Isolation logement communal	38 141 €	2022
Roussines	Chauffage salle association	?	2023
Roussines	Hébergement pour personnes âgées	?	2024
St Hilaire	Ecole salle des fêtes	90 000 €	2022
St Hilaire	Magasin dépannage	35 000 €	2022
Tilly	Rénovation gîte rural	?	2021
Tilly	Salle polyvalente	100 000 €	2022

Communes et CDC Brenne val de Creuse

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
CDC Brenne val de Creuse	Panneaux solaires thermiques chaufferie bois Le Blanc		2023
	Extension zone des Daubourgs		2023
	Installation d'une chaudière à bois à Ruffec		2023
	Extension zone artisanale Pouligny	?	2022
	Réhabilitation local professionnel sté Deforges	200 000,00 €	2022
	Acquisition et extension d'une éclosérie à Pouligny	400 000,00 €	

	Acquisition et réhabilitation local professionnel ZA Rivarennnes	500 000	2022
	Acquisition et réhabilitation local professionne Oulches SOLI age	50 000	2022-23
	Réseau chaleur, rénovation thermique mairie		2022-23
Chazelet	Eclairage public et enfouissement ligne électrique		2022-23
	Atelier numérique		2022-23
	Aménagement d'un hall de gare en lieu de vie pour les associations	180 000,00 €	2023
Ciron	Rénovation énergétique (école, cantine et logement)	200 000,00 €	2025
	Réaménagement traversée de Scoury	700 000	2023
	Transformation et acquisition 3 rue saint martin	150 000,00 €	
Concremiers	Transformation et modification de l'ancienne poste	200 000,00 €	
	Remplacement chaudière mairie	27 398,00 €	2023
Fontgombault	Aménagement centre bourg	?	
Lurais	Rénovation extérieure église	1 096 555,00 €	
	Création logement locatif		2023
Merigny	Rénovation toiture avec photovoltaïque		2023
Néons sur Creuse	Réfection toiture de la salle des fêtes avec pose photovoltaïque	24 518,64 €	2022-24
	Mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par la gestion raisonnée des haies.		
Nuret le ferron	Mise en place de photovoltaïque en toiture et/ou au sol.		
	Amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux.		
	Changement des systèmes d'éclairage publique		
Ruffec	Enfouissement des réseaux	245 915,00 €	2023
Thenay	Projet de restructuration de la mairie	240 800,00 €	2022
	Désamiantage d'une toiture et aménagement d'une bibliothèque	?	
Vigoux	Pose de panneaux photovoltaïque		
	Création d'un city-stade	600 000	2022
	Construction d'un théâtre de verdure		

Communes et CDC coeur de Brenne

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
	Extension de la Brenne box, espace de coworking et EFS		
	Acquisition et aménagement d'un camion en Fab Lab mobile		
	Création d'une clinique vétérinaire		
Coeur de Brenne	Restructuration commerce Saulnay		
	Extension du hangar de la déchetterie intercommunale		
	Réhabilitation et agrandissement accueil de loisirs à Saint Michel en Brenne		2022-23
	Acquisition véhicule électrique déplacements du personnel		2022
	City stade	79 671,00 €	2022
Azay le Ferron	Réfection des terrains de tennis	44 540,00 €	2023
	Construction d'une cantine scolaire	500 000,00 €	2023
	Eclairage basse consommation stade	?	2022
	City park	?	2021
	Aménagement place de l'Église	?	2022-23
Martizay	Aménagement sortie de bourg (azay)	?	2023
	Homologation du stade	?	2022-23
	Rénovation éclairage salle des fêtes	40 000	2022
Mezières en Brenne	Acquisition et aménagement du bœuf couronné	710 780	2022

	Rénovation énergétique de l'ancienne poste	71 594,00 €	2022
	Rénovation énergétique de 4 logements	208 125,00 €	2022
	Espace de vidange de camping car		2022
	Réhabilitation d'un immeuble pour co worker		2023
	Aménagement de logements maison Jouanneau	?	2024
	Réhabilitation du bâtiment de la gare	?	2024
	Aménagement d'une friche industrielle	?	2024
	Viabilisation de terrain pour lotissement	?	2023
Migné	Création d'une zone artisanale avec photovoltaïque		2023
	Aménagement zone pique nique et toilette		2022
	Toiture de l'école		2022
	Eclairage public		2023
Obterre	Toiture maison du Houblon		2024
	Réserve à eau pompiers		2025
	Aménagement et végétalisation de la place de l'église avec parking et aire camping car	150 000,00 €	2023
Sainte Gemme	Réhabilitation thermique logement communaux	20 000	
	Aménagement atelier communal et sanitaires	20 000,00 €	
Saulnay	Isolation bâtiment locatif	?	2023

ANNEXE 5 – La Relance chez moi
CRTE de la Brenne

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE du Parc naturel régional de la Brenne	531	8 161 457 €	5 080 103 €	1 327 212 €	1 754 142 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
32	2 835 464 €	33	2 789 472 €	4	1 012 748 €	12	438 161 €	428	1 085 612 €



Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	1 085 612 €	Investissement industriel dans les territoires	1 200 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	800 000 €	Chèque FranceNum	€	DSIL relance	1 310 679 €
Rénovation des bâtiments publics	1 133 920 €	Guichet industrie du futur	€		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :

LA CARTE DES LAURÉATS

LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl.
Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.

Annexe 1 – diagnostic du territoire

ANNEXE 1 Diagnostic du territoire

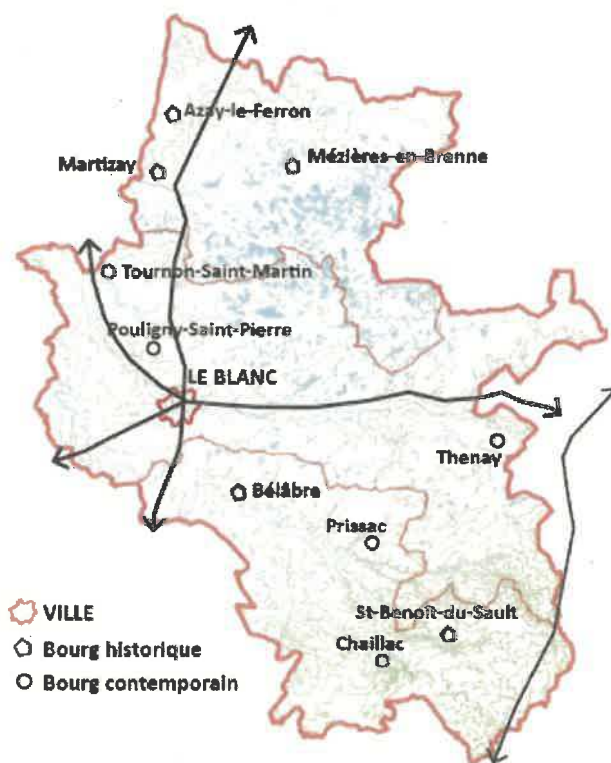
CRTE de la Brenne

Le territoire du CRTE du PNR de la Brenne regroupe **56 communes** et compte **29 592 habitants en 2017** pour une superficie de 183 000 hectares.

Située au cœur de l'Indre, le PNR occupe une place stratégique entre la région Centre-Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine, à **équidistance de trois pôles urbains** (Châteauroux, Limoges et Poitiers). Il s'agit d'un territoire essentiellement rural. Il comprend :

- **La principale centralité, le pôle du Blanc**, comptant près de 6 500 habitants
- **Des petites polarités de proximité** (commerciales, résidentielles et/ou équipements publics)
- **Des espaces agricoles**
- **La forte présence de l'eau**, qui représente **4% du territoire** (nombreux étangs, principaux cours d'eau de l'Anglin, la Creuse et la Claise)

L'occupation du sol est très majoritairement agricole, à 69,7 % (contre 51,1 % à l'échelle nationale). Le territoire présente plusieurs types d'espaces agricoles avec des productions particulières : bocage, élevages dans les vallées (pâtures) et cultures. Sur le territoire, quelque 232 hectares ont été artificialisés entre 2009 et 2019.



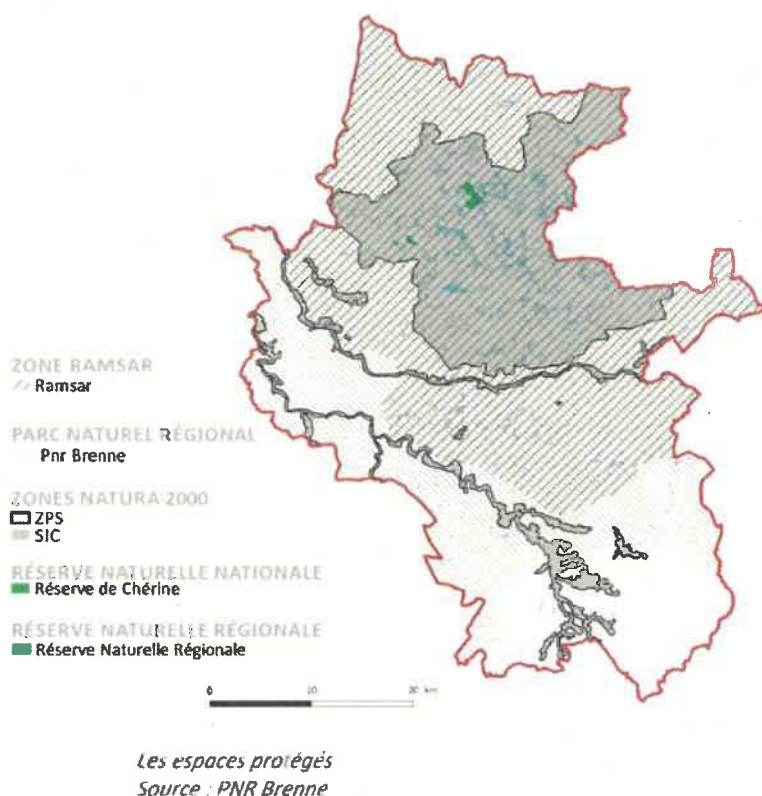
Armature urbaine du territoire du SCoT en 2017

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un cadre de vie menacé

Un territoire au patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire propose un cadre de vie privilégié grâce à **une grande richesse patrimoniale et paysagère**. Les espaces naturels qui fondent l'identité du territoire sont fortement protégés, avec la présence de trois sites Natura 2000, une zone RAMSAR, des cours d'eaux classés, un observatoire naturaliste mis en place par le PNR de la Brenne, deux ZNIEFF de type II : la Grande Brenne et le Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille, six Espaces naturels sensibles, etc.



Pour autant, malgré la faible fragmentation du territoire, celui-ci présente plusieurs faiblesses. La gestion de la ressource sylvicole n'est pas suffisante et les boisements de feuillus sont remplacés par des résineux. Le **déclin de l'élevage extensif**, suite à l'augmentation du prix des terres, la concurrence des activités de loisirs et de la chasse, la diminution des aides MAE et au fractionnement des milieux via des clôtures et la création de plans d'eau menace la trame verte. Par ailleurs, on constate une forte régression des milieux bocagers à l'Ouest et au Nord du PNR et

de certaines prairies qui s'artificialisent ou sont abandonnées.

Des espèces invasives sont également présentes sur le territoire et menacent la trame verte.

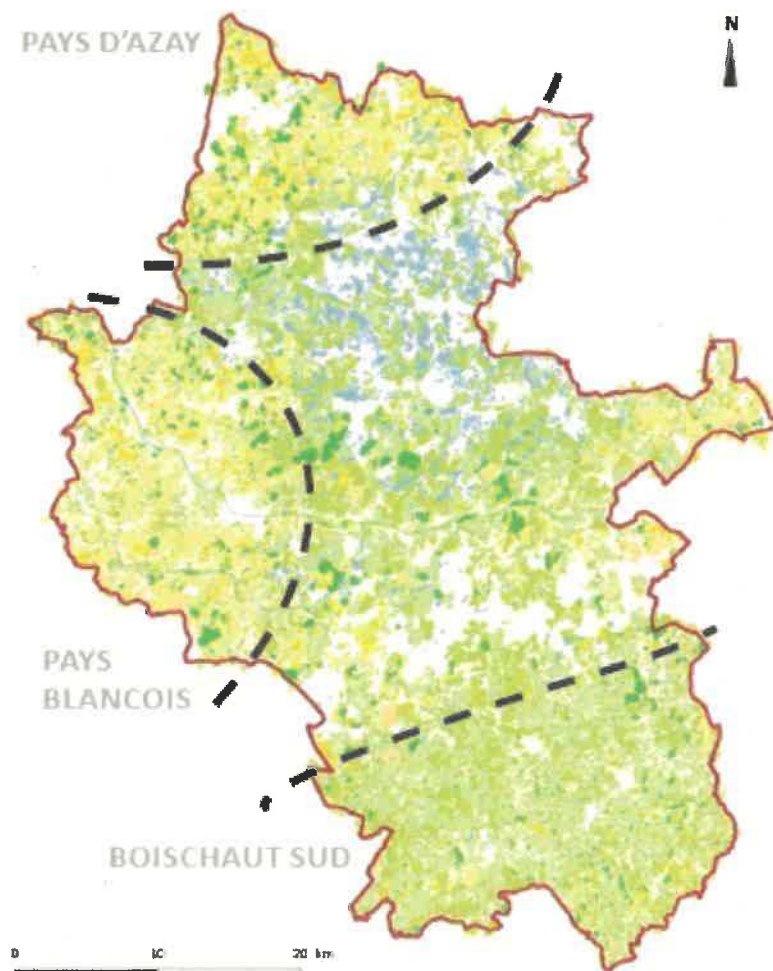
Outre cette proximité avec les ressources naturelles et les paysages, la ville haute du Blanc présente également un patrimoine architectural et historique remarquable avec son paysage urbain à très forte valeur patrimoniale et ses belvédères, balcon remarquable d'appréciation de la ville et de la vallée. L'attractivité touristique du territoire (70 000 visiteurs par an à la maison du Parc) se concentre autour du tourisme naturel (parc animalier, nombreux chemins de randonnée), mais aussi à partir des voies d'itinérance (la Voie Verte).

Un environnement, source d'opportunités mais menacé, à prendre en compte dans la transition du territoire

En plus d'un patrimoine naturel riche et diversifié, **une mosaïque de paysages structure le territoire** en cinq grandes entités paysagères : les Pays d'Azay et Blancois, la Petite et la Grande Brenne, et le Boischaut Sud. Ces entités regroupent plusieurs paysages emblématiques : la Vallée de la Creuse (falaises, pelouses calcaires, bois et hameaux, rives, anciennes prairies...), la vallée du Suin (milieux remarquables, structuration paysagère spécifique, ambiance d'exception, hameaux et bâtis isolés remarquables...), le vallon des Chézeaux (milieux remarquables, qualité patrimoniale du hameau du même nom, confluence avec la Creuse), bocages jardinés du Sud de Prissac, coteaux nord, falaises de la Dube, confluence des trois rivières, vallées et bocage du Sud du Parc.

Malgré la qualité reconnue globalement aux paysages du Parc, de profondes mutations tendent à les banaliser voire à les « homogénéiser ». Les principales sont d'une part les changements d'usages du sol à travers l'évolution des pratiques agricoles, et d'autre part l'évolution des modes d'habitat et de déplacement. On peut également citer l'abandon des pâtures et la mise en culture des fonds de vallées, l'enfrichement de certains secteurs abandonnés et la régression de l'élevage extensif.

Le territoire est par ailleurs vulnérable à la pollution issue de son activité agricole, premier émetteur de CO2 sur le territoire, suivi par le trafic routier. Une forte pression énergétique se ressent au niveau résidentiel (34 % des consommations en énergie). La production d'énergies renouvelables est encore faible (61 GWh annuels) mais le potentiel à horizon 2050 est important, avec de nombreux projets : construction de 19 éoliennes sur le territoire, projets d'usine biogaz et de méthanisation...



Les sous-entités paysagères

Source : Registre Parcellaire Graphique 2012

Un PCAET est en cours de rédaction.

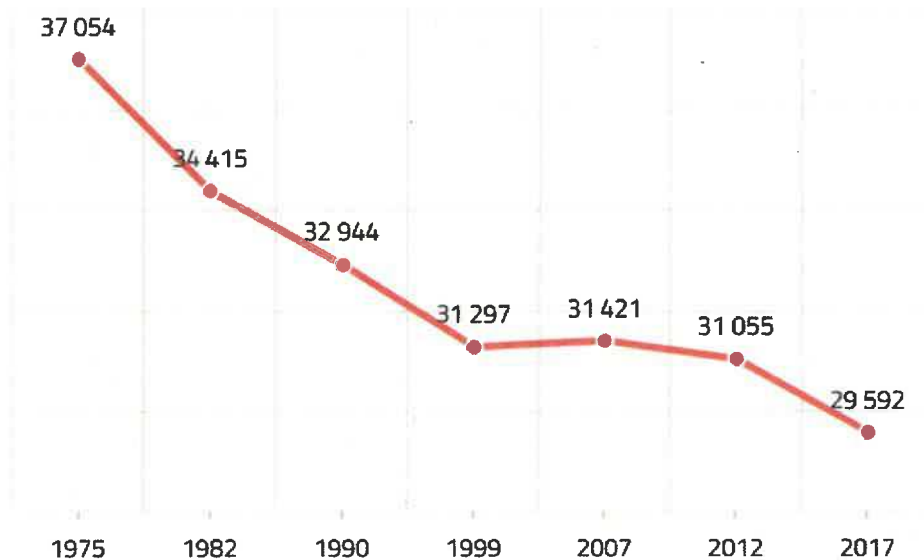
COHÉSION TERRITORIALE

Démographie

Une décroissance démographique qui se maintient et une population qui vieillit

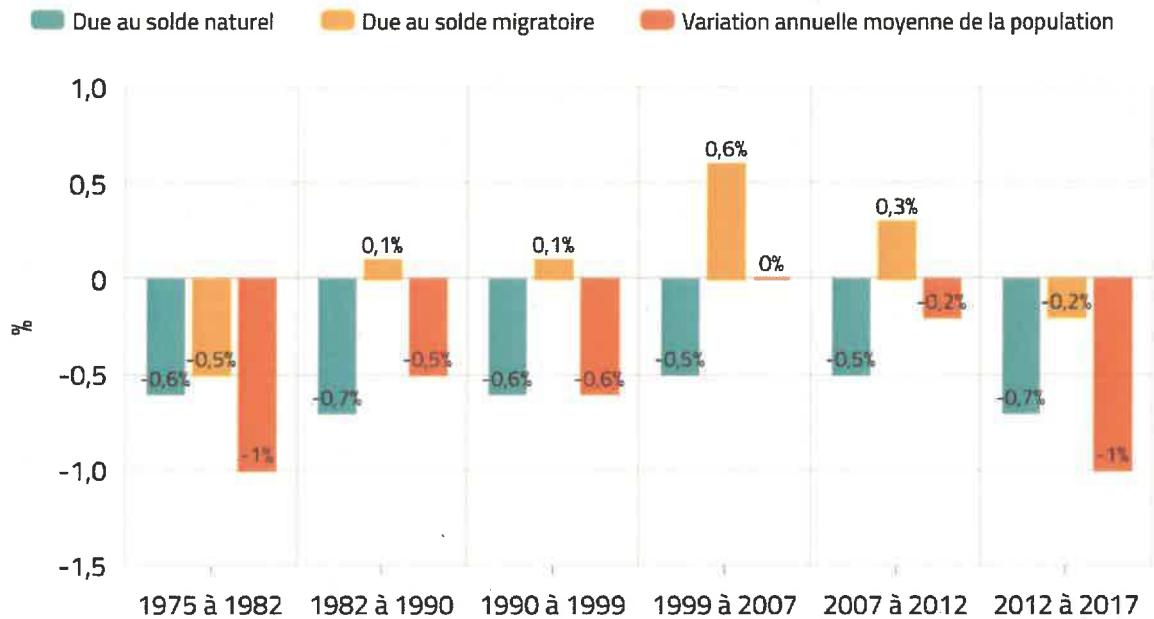
Le territoire du CRTE compte 29 592 habitants en 2017 (31 421 en 2007), soit un peu plus de 13 % de la population totale de l'Indre.

Évolution de la population entre 1975 et 2017

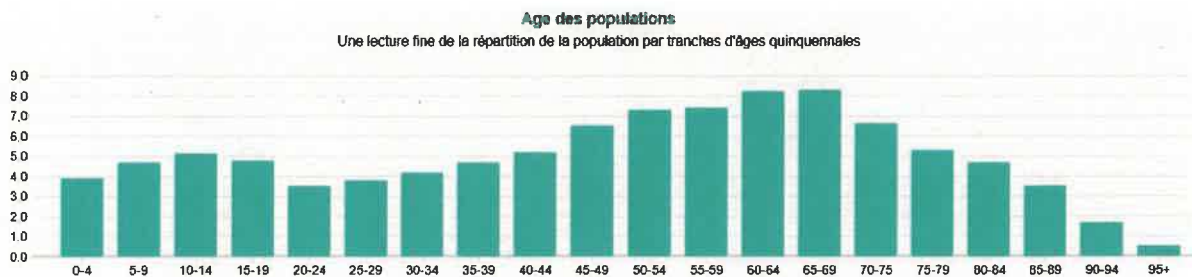


Le territoire est en situation de **déprise démographique** : de 1982 à 2012, cette baisse était due uniquement au solde naturel fortement déficitaire insuffisamment compensé par le solde migratoire. Sur la dernière période 2012-2017, le solde migratoire et le solde naturel sont déficitaires.

Évolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017



Sur la période de 1999 à 2017, la démographie du territoire est marquée par des phénomènes de **vieillesse, de mobilité et de renouvellement**.



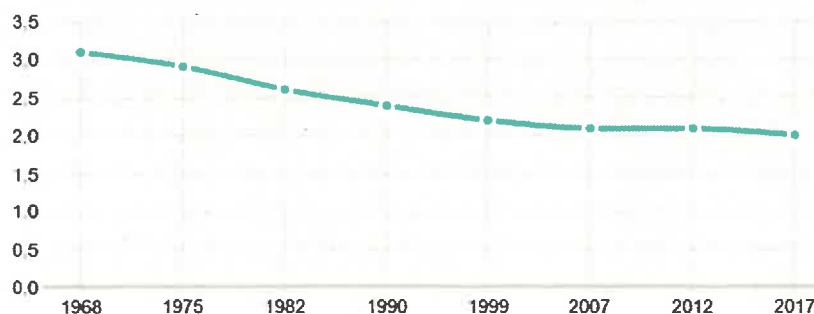
Cette population en baisse est de plus en plus âgée, avec son solde naturel négatif et un indice de vieillissement supérieur aux moyennes départementale et nationale.

Le nombre de personnes par ménage diminue depuis la fin des années 60. Ce constat s'explique par l'addition de plusieurs phénomènes dont :

- Le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 12 % ces 10 dernières années ;
- Le nombre de couples avec enfant(s) est en repli de 16 % sur cette même période.

Pour les effectifs stables, ce phénomène entraîne une augmentation des besoins en logements.

Taille moyenne des ménages
Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?



Du fait du faible renouvellement démographique, les propriétaires résidant sur le territoire sont majoritairement présents depuis plus de 10 ans. Cette ancienneté d'installation est aussi le reflet d'un attachement au territoire des plus anciennes générations qui vieillissent sur place.

Les personnes seules et les couples sans enfant sont majoritaires sur le territoire.

Ces différentes évolutions (vieillesse, départ des couples avec enfants, baisse de la taille moyenne des ménages) soulèvent des enjeux en matière d'adaptation du parc de logements et des équipements et services à la population.

Logements

Une politique de renouvellement du parc de logements en contradiction avec la déprise démographique

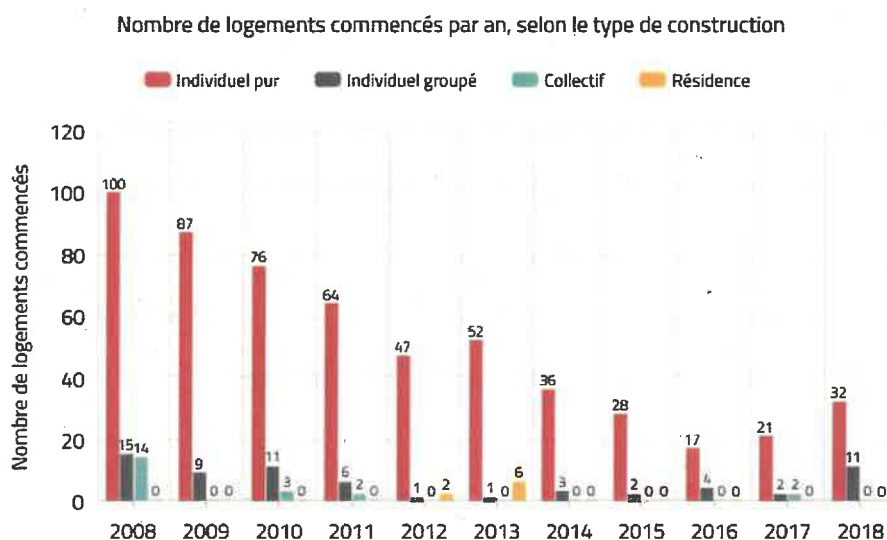
Le parc comptait en 2017, 21 319 logements, soit une augmentation récente de près de 90 logements par an depuis 2007. Pour rappel, la population a diminué de 6% sur la même période.

En 10 ans, le territoire a produit 884 logements, répartis comme suit :

- Une baisse du nombre de résidences principales (-69), phénomène constaté sur près des 2/3 des communes du périmètre. Les communes à l'est ne sont pas concernées.
- Une augmentation légère du nombre de résidences secondaires (+72), sur l'ensemble du territoire
- **Une augmentation très significative du parc de logements vacants.** Le taux de logements vacants était de 13,7 % en 2017. Ce phénomène est plus prégnant dans les Communautés de Communes de Brenne-Val de Creuse et de la Marche occitane – Val d'Anglin.

De 2013 à 2017, le rythme moyen de logements mis en chantier par an était de 5,8 pour la commune du Blanc et de 1 pour les autres communes.

La production est essentiellement orientée vers le logement individuel.



Accessibilité – Équipement

Un territoire peu accessible et mal desservi

Le territoire est dans une situation **de fort enclavement**, aussi bien à l'intérieur du territoire qu'avec l'extérieur. En termes d'accessibilité, le seul trajet en transport en commun est la ligne de bus Châteauroux – Le Blanc – Poitiers, à raison de quatre liaisons quotidiennes, réduite à une le samedi, dimanche et les jours fériés.

Au niveau routier, le PNR est bordé à l'Est par l'A20 et traversé par la D951 qui relie le territoire à Châteauroux en 50 minutes et à Poitiers en une heure, et la D975 qui relie Blois à Limoges (1h20 du Blanc environ). **L'offre de transport interne au territoire est inexistante**, rendant les déplacements pendulaires totalement dépendants de l'automobile. Des projets sont en cours de développement sur ce sujet afin d'améliorer l'offre de transport collective et de mobilités actives à destination de l'ensemble des habitants et actifs : expérimentation d'une navette autonome par la communauté de communes Cœur de Brenne.

Le territoire est en cours de connexion à la fibre, mais une grande partie n'a pas encore accès au très haut débit (CGET, 2017). Au sein du PNR, la commune de Prissac faisait notamment partie des 1 845 grappes identifiées comme zones blanches et prioritaires par le gouvernement pour imposer une meilleure couverture du réseau 4G. Un pylône New-Deal a été attribué en 2020.

Une offre de services riche mais fragile, notamment sur le plan de la santé

L'offre de service est jugée importante en termes d'équipements culturels et sportifs, malgré une saturation de certains équipements face au nombre d'associations en demande et un manque de salles dans les petites communes.

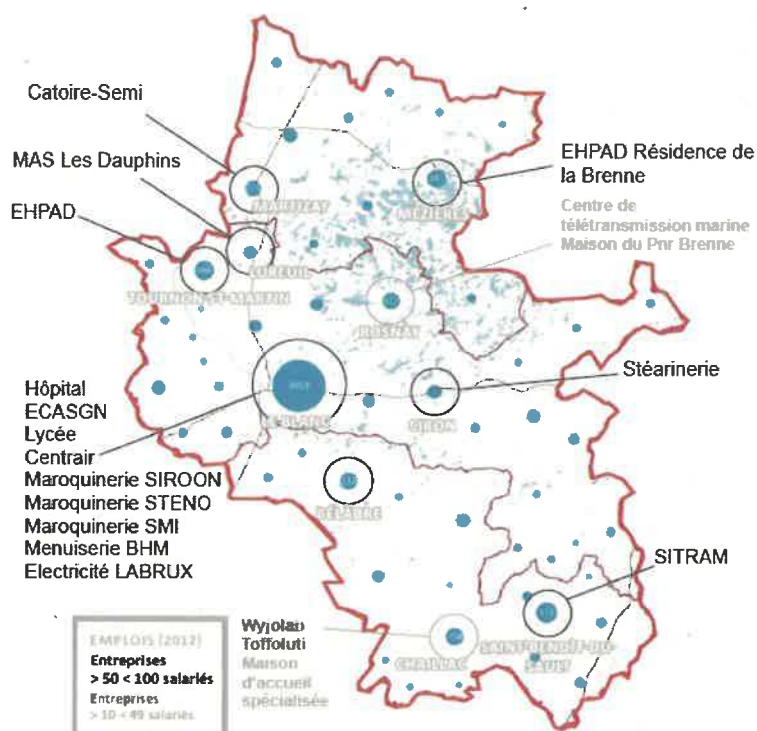
Un grand nombre d'activités sportives peuvent être pratiquées sur le territoire qui dispose d'un panel très complets d'équipements quoiqu'il y ait parfois vieillissants (ex : les piscines du Blanc). On peut noter la présence d'un stade d'eau vive à Tournon-Saint-Martin accueillant les activités de kayak ou rafting, ainsi qu'un aérodrome au Blanc hébergeant un club de parachutisme

Le territoire est doté d'un cinéma et d'une salle de spectacles au Blanc. La diffusion culturelle est bien répartie grâce aux programmations proposées par les communautés de communes Brenne-Val de Creuse et Cœur de Brenne, ainsi que par les associations locales. On peut souligner que les acteurs culturels (associations, collectivités) sont mobilisés au sein du **PACT (Projet artistique et culturel du territoire)** coordonné par le PNR Brenne.

L'offre en enseignement (scolaire notamment) est d'un bon niveau par rapport aux besoins.

L'offre en services de santé est préoccupante sur le territoire. On note ainsi de fortes difficultés d'accès aux soins spécialisés, quasi absents du territoire hormis au Centre Hospitalier du Blanc (délai, distance, coût et solution de mobilité), à l'origine d'une sous-consommation d'actes de spécialistes et d'un risque accru de complication des pathologies. Cette situation présente un enjeu de recrutement à court terme, 92 % des spécialistes ayant plus de 55 ans, et 75 % des généralistes ayant plus de 50 ans.

L'activité économique



Une économie résidentielle en perte de vitesse

Les trois bassins principaux d'emploi sont Châteauroux – Saint-Maur – Buzançais, Le Blanc et Argenton-sur-Creuse – Le Pêchereau – Saint-Gaultier. Les pôles d'emplois locaux sont marqués par la présence d'établissements de plus de 50 salariés et par l'implantation de nombreux établissements de moyenne taille, notamment en zone d'activité.

Les 17 établissements de plus de 50 salariés que compte le territoire, se répartissent en 60 % d'administration et 30 %

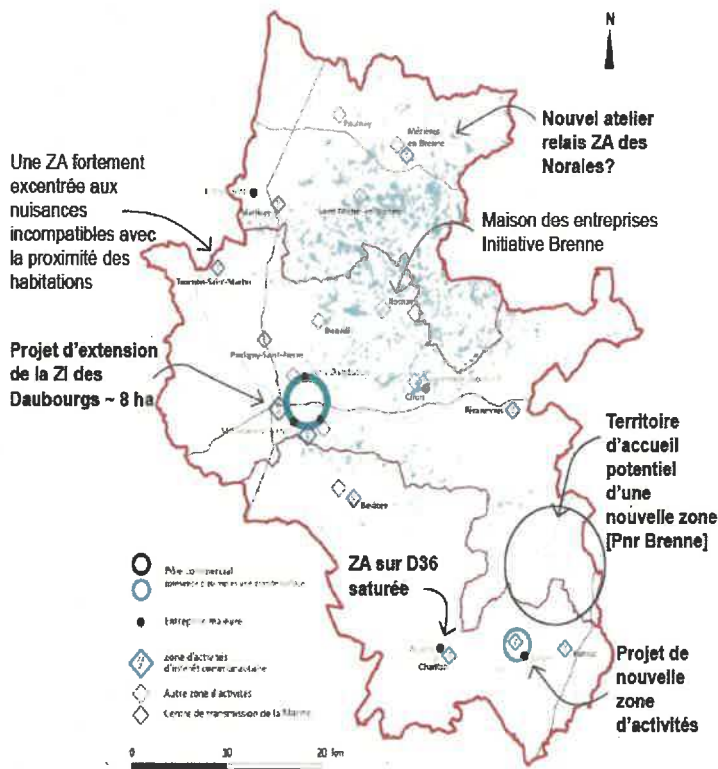
d'établissements industriels. Ces entreprises concentrent 28 % des postes de l'ensemble des établissements. Plus de la majorité de ces établissements sont implantés au Blanc (60 %). L'emploi local est fortement dépendant de **quelques grosses entreprises** soit 8 établissements privés de 50 à une centaine de salariés.

Le marché de l'emploi est en baisse : à l'instar du département qui a vu une baisse de 0,9 % de l'emploi total au lieu de travail entre 2013 et 2018, ce taux est négatif pour le territoire, -1,12 % en moyenne. Le territoire est peu attractif pour les actifs, comme le montre la baisse progressive de l'indicateur de concentration d'emploi (de 82,3 en 2013 à 81,4 en 2018). Seul Le Blanc peut être considéré comme pôle d'emploi (3 770 emplois en 2017 soit 39 %), tandis que les autres communes sont davantage résidentielles au regard de leur répartition actifs/résidents. Il est à noter que les actifs sont relativement mobiles : près de 63 % des actifs de l'agglomération travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence.

Cette stabilité économique s'explique par un mode de **développement économique plutôt fondé sur une base résidentielle** (donc tournée vers les besoins des personnes résidentes ou de passage, à 68,4 %). La sphère productive, à 31,6 %, porte principalement sur l'industrie (11,8 % des emplois du territoire) et l'agriculture (11 % des emplois du territoire).

Le nombre d'emplois agricoles est en légère baisse depuis 2008, mais reste important sur le territoire par rapport à la moyenne nationale. **De nouvelles démarches se**

développent dans l'optique d'adapter cette agriculture aux exigences des clientèles : labellisation, productions biologiques, valorisation des circuits-courts, etc.



Le territoire bénéficie également de deux zones dédiées à l'artisanat ou zones d'activités, mais celles-ci sont parfois excentrées ou saturées. Pour compléter l'offre, au moins quatre zones sont en projet ou en projet d'extension.

L'ensemble de ces constats a amené la collectivité à déployer depuis plusieurs années de multiples outils (stratégiques, opérationnels ou contractuels) pour renforcer la cohésion territoriale et ainsi poursuivre son modèle dynamique de développement. C'est dans cette direction que le Contrat de relance et de transition écologique doit s'inscrire.

Sources mobilisées : INSEE (2018, 2017, 2013) ; Charte du Parc, documents des collectivités (SCOT : diagnostic et PADD ; PCAET ; Observatoire des Territoires)

Annexe 2 - Orientations

ANNEXE 2 – Orientations stratégiques – CRTE de la Brenne

Axe 1 – Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures

- Assurer la sauvegarde et la transmission aux générations futures de ces patrimoines à la valeur exceptionnelle.
- Préserver une gestion équilibrée qui permette le maintien des « espaces clés » du territoire (l'étang, la prairie permanente, le bocage...), des activités et des hommes qui y sont liés.
- Préserver la grande qualité des paysages et du patrimoine bâti qui représentent aussi un atout pour le développement harmonieux du territoire.
- Imprégner les pratiques d'aménagement de l'espace et d'urbanisme des démarches de développement durable et de qualité environnementale
- S'investir dans l'amélioration de la connaissance, sa vulgarisation et sa transmission à la population et au public, pour la mettre au service de la dynamique du territoire.

Axe 2 – Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale

- Engager les filières locales vers des modèles durables de développement :
 - ✓ valoriser les productions sur place,
 - ✓ développer les démarches qualité,
 - ✓ rechercher l'excellence.
- Définir une stratégie énergétique globale pour le territoire.
- Réduire l'empreinte écologique des acteurs économiques et collectivités.
- Développer « l'économie verte » (bois énergie, éco-bâti...).
- Accompagner les habitants vers des pratiques écocitoyennes.
- Réaliser des études pour proposer des solutions de mobilités adaptées aux besoins de la population et aux défis de demain.

Axe 3 – Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités

« L'attractivité du territoire comme un élément fort de la stratégie »

- Donner envie de vivre sur le territoire :
 - ✓ en offrant à la population les services qu'elle attend,
 - ✓ en facilitant la mobilité,
 - ✓ en renforçant le lien social.
- Dynamiser le tissu économique et inventer de nouveaux modes d'activités
- Apporter les conditions à l'épanouissement de chacun par une politique éducative et culturelle ambitieuse.
- Renforcer la cohésion interne, mais aussi la cohérence de l'action territoriale en développant les synergies avec les intercommunalités et en renforçant les conditions de mobilité.
- Mieux s'ouvrir vers l'extérieur, qu'il s'agisse des territoires voisins comme des pays étrangers.

Plan d'action

N° d'action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût estimé en €	Année	Action ou projet
-------------	------------------	-------------------------	------------------	-------	------------------

Axe 1 : un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures

1	CDC Brenne-Val de Creuse	Travaux dans les écoles	76 698,56 €	2021	Action
2	CDC Brenne-Val de Creuse	Création d'une salle de réunion	64 682,67 €	2021	Action
3	Poulligny-Saint-Pierre	Travaux de consolidation Eglise Ste Marguerite	991 089,00 €	2021-2022	Action
4	Poulligny-Saint-Pierre	Transformation du presbytère en gîte	855 495,00 €	2021/2022	Action
5	Fontgombault	Réaménagement de la mairie	31 962,70 €	2021	Action
6	Concremiers	Salle multi-activités et salle d'archives	350 000,00 €	2021-2022	Action
7	Oulches	Sauvegarde de l'église Saint-Médard	53 201,99 €	2021	Action
8	Oulches	Acquisition et travaux pour le nouvel atelier communal	79 908,00 €	2021	Action
9	Douadic	Réhabilitation de la maison Lastu afin de créer deux logements locatifs	112 557,00 €	2021	Action
10	Lignac	Aménagement de voirie pour mise en sécurité	24 379,00 €	2021	Action
	CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	Réhabilitation de la maison Margaux à Saint-Benoît-du-Sault	700 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	Réhabilitation du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault	6 millions	2022/2026	Projet

Axe 2 : Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local , En s'engageant dans la performance environnementale.

1	CDC Coeur de Brenne	Expérimentation véhicule autonome	786 292,25 €	2021-2022	Action
2	CDC Coeur de Brenne	Création d'une piste cyclable et piétonne le Routin	150 084,20 €	2021	Action
3	CDC Brenne Val de Creuse	Viabilisation zone de construction et voirie pour installation d'un méthaniseur	1 216 656,00 €	2022	Action
4	PNR Brenne	Aménagement extérieurs de la maison du PNR	133 088	2021	Action
5	Chalais	Réhabilitation logement communal en logement locatif	59 601,50 €	2021	Action
6	Chitray	Remise en état du cheminement piétonnier centre bourg	28 991,20 €	2023	Action
7	Ciron	Rénovation thermique de la mairie et des logements communaux	193 269,36 €		Action
8	Le Blanc	Eclairage public	286 885,41 €	2021-2022	Action
9	Merigny	Atelier communal avec toiture photovoltaïque	173 315,15 €	2021-2022	Action
10	Migné	Eclairage public basse consommation	53 585,30 €	2021	Action
11	Néons sur Creuse	Rénovation thermique logement place des Marroniers	32 833,00 €	2021-2022	Action
12	Oulches	Réhabilitation logement à visée locative	76 999,00 €	2021	Action
13	Rivarenes	Eclairage public	97 750,00 €	2021	Action

	CDC Coeur de Brenne	Géothermie pour le groupe scolaire de Mezières-en-Brenne et mise aux normes	665 902,00 €	2022	Projet
	Rivarennnes	Création de l'éco-quartier Saint-Léonard	250 000,00 €		Projet

Axe 3 : Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales porteur de nouvelles solidarités.

1	CDC Brenne Val de Creuse	Rénovation friche commerciale magasin GAIA	616 900,00 €	2021	Action
2	CDC Brenne Val de Creuse	Réhabilitation ZA Groges au Blanc	1 352 600,00 €	2021	Action
3	CDC Brenne Val de Creuse	Atelier relai à Ciron	880 312,00 €	2021	Action
4	Mezières en Brenne	Développement touristique Bellebouche	1 044 398,00 €	2021-2022	Action
5	le Blanc	Piste cyclable avenue Mendès France	194 250,00 €	2022	Action
6	Bélabre	Réaménagement du plan d'eau pour baignade	286 400,00 €	2021	Action
7	Saint Aigny	Réhabilitation du moulin en gîte communal	47 982,60 €	2021	Action
	CDC Coeur de Brenne	Extension ZA Martizay	421 955,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Construction nouveau bâtiment communautaire	800 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Centre multi-accueil petite enfance	300 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Aménagement de la ZAE à Saint-Benoit	900 000,00 €	2022	Projet
	CDC Marche Occitane val d'Anglin	Maison de santé pluridisciplinaire	800 000,00 €	2022	Projet
	Lureuil	Création d'un hébergement touristique dans une ancienne ferme	1 199 400,00 €	2022-2023	Projet

ANNEXE 3-1 - Fiches-actions

CRTE de la Brenne



Fiche-action « Travaux dans les écoles – Programme 2021 »

CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Travaux dans les établissements scolaires de la communauté de communes
Partenaires	État
Coût prévisionnel	76 698,56 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR 2021 obtenue) : 30 679,42€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Economies d'énergie



**Fiche-action
« Création d'une salle de réunion »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Transformation d'une ancienne grange en salle de réunion au lieu du siège de la Communauté de Communes
Partenaires	État
Coût prévisionnel	64 68,67 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2021 obtenue) : 25 873,07 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface construite Réalisation des travaux Fréquentation de la salle



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Travaux de restauration et de consolidation
de l'église Sainte-Marguerite »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1.	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.3
Maître d'ouvrage	Commune de Pouligny-Saint-Pierre
Description de l'action ou du projet	Travaux de restauration et de consolidation de l'église Sainte-Marguerite
Partenaires	État Département : fonds patrimoine DRAC
Coût prévisionnel	855 496 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DSIL) : 88 525,02 €
Calendrier	Démarrage en 2022 2021 : 330 363 € 2022 : 330 363€ 2023 : 330 363€
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Restauration d'un logis presbytéral en gîte d'étape » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.4
Maître d'ouvrage	Commune de Pouligny-Saint-Pierre
Description de l'action ou du projet	Restauration d'un logis presbytéral en gîte d'étape
Partenaires	État Département : fonds patrimoine Région : Cap hébergement à solliciter
Coût prévisionnel	855 496,05 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DETR) : 427 748,50 €
Calendrier	Démarrage en 2022 2021 : 285 165,35 € 2022 : 285 165,35 € 2023 : 285 165,35 €
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Réaménagement de la mairie de Fontgombault » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.5
Maître d'ouvrage	Commune de FONTGOMBAULT
Description de l'action ou du projet	2021-2022 : Remplacement huisseries de la mairie
Partenaires	État
Coût prévisionnel	31 962,70 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2021 attribuée) : 15 981,35 €
Calendrier	Démarrage en dernier trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergie réalisées



Fiche-action
**« Transformation d'une maison d'habitation
en salles multi-activités »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.6
Maître d'ouvrage	Commune de Concremiers
Description de l'action ou du projet	Transformation d'une maison d'habitation en salles multi activités au RDC et salle d'archive à l'étage
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	350 000 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR sur un montant éligible de 331 935,37 €) : 165 967,69 € Département : 70 000€ Commune : 70 000€
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Chiffres de fréquentation de la salle multi activités



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Sauvegarde de l'église Saint-Médard » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.7
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Sauvegarde de l'église du village Saint-Médard : clef de voûte et transept droit
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	53 201,99 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR) : 23 940,90 € Département (FAR) : 18 621 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
« Acquisition et travaux nouvel atelier communal »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.8
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Acquisition et travaux nouvel atelier communal
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	79 908,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR) : 39 954,00 € Département (FAR) : 12 150 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de la vente Réalisation des travaux Surface construite



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Réhabilitation d'une maison afin de créer
2 logements locatifs »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.9
Maître d'ouvrage	Commune de Douadic
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de la maison Lastu, rue des Ecoles, afin de créer deux logements locatifs
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	112 557,00 €HT en investissement
Cofinancements	État (DETR) : 45 022,80 € Région (CRST) : 13 100 € (CPR nov. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées : kWh, GES... Éventuel label énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action Aménagement de voirie CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	1.10
Maître d'ouvrage	Commune de Lignac
Description de l'action ou du projet	Création de deux plateaux surélevés sur la RD 32 et aménagement du carrefour RD 44/53.
Partenaires	État
Coût prévisionnel	24 379,00 €
Cofinancements	État (DETR) : 12 189,50 € Amendes de police : 7 982 € HT déjà engagés
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Réduction des accidents sur les secteurs concernés Augmentation de la fréquentation



**Fiche-action : Expérimentation d'un véhicule autonome
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.1
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNÉ
Description de l'action ou du projet	<p>La communauté de communes Cœur de Brenne poursuit son projet d'expérimentation de navette autonome, seul projet en milieu rural retenu au niveau national dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt : Investissement d'avenir – expérimentation du véhicule routier autonome.</p> <p>Projet qui s'est démarqué par le fait qu'il met les personnes et les usages mais aussi les territoires au cœur de la réflexion. Il s'inscrit également dans le développement de la mobilité propre.</p> <p>Le circuit relie 4 communes avec des services différents.</p> <p>Expérimentation qui débutera en avril 2022 jusqu'à l'été 2022. Projet novateur et ambitieux : Cette expérimentation est une première car jamais une navette autonome en France n'a encore parcouru autant de kilomètres (36 km aller-retour) sur une route ouverte en zone rurale avec des tronçons limités à 80 km/h.</p> <p>Pourrait être une solution à faciliter la mobilité des populations résidant et travaillant en milieu rural.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Région (CRST et Fonds mobilité rurale) – à définir - État (DSIL, DETR...) - à définir
Coût prévisionnel	786 292,25 € HT en investissement
Cofinancement	<p>ADEME : 358 788,00 €</p> <p>CRST et Fonds mobilité rurale : montants à définir</p>
Calendrier	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Chiffres de fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle de la navette</p> <p>Nombres de pannes et/ou accidents</p> <p>Nombres de trajets effectués</p> <p>Nombre de retards</p>



Fiche-action : Création d'une piste cyclable et piétonne de liaison sécurisée entre Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, l'étang du Couvent et la réserve naturelle de Chérine dite « Le Routin » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.2
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BRENNÉ
Description de l'action ou du projet	Le projet dénommé « Le Routin » consiste à établir sur les emprises des routes départementales RD 6, 15 et 17, une voie stabilisée pour permettre la circulation en toute sécurité des cyclistes et des piétons hors de la chaussée
Partenaires	- État - Région : CRST
Coût prévisionnel	150 084,20 € HT en investissement le dossier est proposé à 197 746,29 € à la DETR
Plan de financement	État - DETR 50 % : 98 873,15 € Région Centre – Plan vélo 40 % : Montant à confirmer Amendes de Police : 29 244,00 € L'autofinancement devra être à minima de 20 %
Calendrier	Démarrage en 1^{er} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux avec succès Fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et à l'année de la piste cyclable



Fiche-action
**« Viabilisation pour construction d'un méthaniseur
à Ciron »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Viabilisation pour construction méthaniseur à Ciron
Partenaires	- État - Région : Fonds Sud
Coût prévisionnel	1 216 656 €HT en investissement
Cofinancements	État (DSIL 2020) : 130 986,00 € sur dépenses retenues Région (fonds Sud) : 242 700 € accordés, CPR de mai 2021
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Nombre de tonnes de déchets transformés en méthane kWh de méthane générés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Aménagement extérieur de la Maison du Parc »

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.4
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte du parc naturel de la Brenne
Description de l'action ou du projet	Aménagement extérieur de la maison du Parc
Partenaires	État
Coût prévisionnel	133 088€
Plan de financement	État : 66 544 € PNR : 66 544 €
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places créées ou aménagées Hausse de la fréquentation éventuelle



Fiche-action

« Rénovation d'un logement communal à Chalais »

CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Chalais
Description de l'action ou du projet	Rénovation d'un logement communal à Chalais Passage de l'étiquette "F" à "B" Consommation économisée par an : 22 756 kWh - GES évités par an : 1 411 kgeqCo ²
Partenaires	- État - Région - Département
Montant subventionnable	59 601,50 € pour l'État et 22 600 € HT pour la Région
Cofinancements	État (DETR) : 22 648,57 € Région (CRST) : 11 300,00 € déjà engagés (CPR oct. 2021) Département (FAR) : 4 075 € Département (Fond « 1 commune, 1 logement ») : 12 160 €
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kWh économisés Nombre de GES évités Passage à l'étiquette B réussi



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action

« Reprise de cheminements piétons centre-bourg » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.6
Maître d'ouvrage	Commune de CHITRAY
Description de l'action ou du projet	REPRISE DE CHEMINEMENTS PIÉTONS CENTRE-BOURG
Partenaires	État
Coût prévisionnel	28 991,20 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR obtenue) : 11 596,48 €
Calendrier	Démarrage en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation du chemin piéton



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action
**« Rénovation énergétique de la mairie,
de l'agence postale et de deux logements »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.7
Maître d'ouvrage	Commune de Ciron
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique de la mairie, de l'agence postale et de deux logements, mise en place de PAC Géothermie
Partenaires	- État - Département (FAR) - ADEME
Coût prévisionnel	193 269,36 € HT en investissement
Cofinancement déjà obtenu	État (DETR) : 57 980,82 € État (DSIL RT) : 54 115,42 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergies réalisées dans chaque espace



**Fiche-action
« Rénovation et modernisation de l'éclairage
public »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.8
Maître d'ouvrage	Commune du Blanc
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune du Blanc Changement de 319 luminaires Consommation économisée par an 23 942 kWh et 2 847 kgeqCo ² soit une réduction de 66 % pour 126 d'entre eux. 16 277 kWh soit une réduction de 53,15% pour 193 BONIF EXTINCTION NOCTURNE
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	286 885,41 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2020) : 46 040 € Région (CRST) : 38 800,00€ (CPR nov. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Nombre de luminaires changés Économies d'énergie réalisées : kWh, GES... Éventuel label énergétique



Fiche-action
« Création atelier communal avec photovoltaïque »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.9
Maître d'ouvrage	Commune de Mérigny
Description de l'action ou du projet	Création atelier communal avec photovoltaïque
Partenaires	État
Coût prévisionnel	173 315,15 €HT en investissement
Cofinancement	État (DTER) : 51 994,55 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Économies d'énergie réalisées Éventuel label énergétique



Fiche-action « Rénovation et modernisation de l'éclairage public » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.10
Maître d'ouvrage	Commune de Migné
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public du bourg de Migné Changement de 18 luminaires Economie réalisée par an : 2 685 kWh BONIF EXTINCTION NOCTURNE Respect du cumul de 80% d'aides publiques
Partenaires	Région : CRST Département : FAR État : DETR
Montant subventionnable	53 585,30 €HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2021) : 20 421€ Région (Accordé CRST) : 20 700,00€ (CPR sept. 2021) Département (Accordé FAR) : 12 150€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kWh économisés par an



Fiche-action
« Rénovation énergétique d'un logement »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.11
Maître d'ouvrage	Commune de Néons sur Creuse
Description de l'action ou du projet	Rénovation du logement situé 16 place des Marronniers à Néons-sur-Creuse Passage de l'étiquette "F" à "C" Consommation économisée par an : 18 275 kWh - GES évités : 831 kgeqCo ² BONIF MBS
Partenaires	État Région
Montant subventionnable (en HT)	114 807 € pour l'État et 32 833,33 € pour la Région
Cofinancements	État (DETR 2019) : 57 403,50 € Région (CRST) : 19 700 € (CPR mars 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées Passage de l'étiquette F à C



Fiche-action
**« Rénovation thermique logement communal
à visée locative »**
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.12
Maître d'ouvrage	Commune de Oulches
Description de l'action ou du projet	Rénovation thermique logement communal à visée locative : maison située 4 place Menneton en un logement locatif T2 destiné à l'accueil d'apprentis et de stagiaires.
Partenaires	- État - Région - Département
Coût prévisionnel	76 999,88 € HT en investissement
Cofinancements	État (DSIL) : 37 729,94 € Région (CRST) : 20 600€ (CPR mai 2021) Département (FAR) : 8 999€
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Enquête de satisfaction auprès des locataires Économies d'énergie réalisées Éventuel label énergétique



**Fiche-action
« Rénovation et modernisation
de l'éclairage public »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	2.13
Maître d'ouvrage	Commune de Rivarennnes
Description de l'action ou du projet	Travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune de Rivarennnes Changement de 127 luminaires Économie réalisée par an 17 241 kWh soit une réduction de 58 % BONIF EXTINCTION NOCTURNE
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	97 750 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR 2020) : 39 191 € CRST : 39 100 € (accordé en CPR janv. 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Nombre de kWh économisés par an Nombre de luminaires changés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche-action
« Rénovation friche commerciale pour
relocalisation magasin Gaia »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Rénovation friche commerciale pour relocalisation magasin Gaya
Partenaires	État
Coût prévisionnel	616 900,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DSIL exceptionnelle 2021 obtenue) : 308 450,00 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Emplois créés sur le territoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche-action
« Réhabilitation ZA des Groges au Blanc »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation d'une zone artisanale
Partenaires	État : Fonds friche
Coût prévisionnel	1 352 600 € HT en investissement
Cofinancement	État (Fonds friche 2021) : 282 794 € obtenus
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'entreprises installées Emplois créés sur le territoire



**Fiche-action
« Construction d'un atelier relai à Ciron »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
Description de l'action ou du projet	Réalisation d'un atelier relai
Partenaires	État
Coût prévisionnel	880 312,00 € HT en investissement
Cofinancement	État (DETR) : 188 509 €
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface construite Fréquentation du site



Fiche-action
« Développement touristique du site de
Bellebouche »
CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.4
Maître d'ouvrage	Commune de Mézières-en-Brenne
Description de l'action ou du projet	Développement touristique du site de Bellebouche <ul style="list-style-type: none">• Accès PMR à la plage• Création d'un parcours acrobatique en hauteur• Aire de jeux• Construction d'un local d'activité• Modernisation de l'éclairage au Village Vacances• Observatoire en bordure d'étang• Construction d'une piscine• Construction d'abri cyclo, acquisition de mobilier extérieur, rénovation du minigolf• Huttes• Barrières camping• Gîtes handicapés
Partenaires	- État - Région - Département ?
Coût prévisionnel	1 044 398 € HT en investissement
Cofinancements	État : DETR 2020 : 417 759,20 € (sur montant éligible) État : DETR 2021 : 205 936,06 € (sur montant éligible) CRST : 80 300 € (en attente de validation par la CPR)
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle des huttes, de la piscine, et des structures Chiffres de fréquentation PMR quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle Réalisation des travaux avec succès



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « Aménagement d'une piste cyclable » CRTE 2021-2026

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.5
Maître d'ouvrage	Commune du Blanc
Description de l'action ou du projet	Aménagement d'une piste cyclable (1,2 km) avenue Pierre Mendès France dans la commune du Blanc
Partenaires	Région
Montant subventionnable	194 250,00 € HT en investissement
Cofinancement	Région (CRST) : 77 700,00 € (CPR janv 2021)
Calendrier	Démarrage en 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation hebdomadaire, mensuelle et annuelle de la piste cyclable Éventuels chiffres de report modal vers le vélo



Fiche-action
**« Réaménagement et la création d'un espace
de loisirs "Plan d'eau" »**
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.6
Maître d'ouvrage	Commune de Belâbre
Description de l'action ou du projet	Réaménagement et la création d'un espace de loisirs « Plan d'eau » à Belâbre
Partenaires	État Région
Montant subventionnable	286 400,00 € HT en investissement
Cofinancements	État (DETR 2020) : 65 187 € Région (CRST) : 71 600,00 € accordés (CPR fév. 2021)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle du plan d'eau Nombre d'équipements créés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-action « création d'un gîte communal au Moulin »

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	3.7
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Aigny
Description de l'action ou du projet	Création d'un gîte
Partenaires	État
Coût prévisionnel	47 982,06 €
Plan de financement	État (DETR) : 23 991,03 € Autofinancement : solde
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nuitées louées Fréquentation saisonnière

ANNEXE 3-2 – Fiches-projets
CRTE de la Brenne



Fiche-projet
**« Réhabilitation de la Maison Margaux
de Saint-Benoît-du-Sault »**
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation de la maison Margaux à Saint-Benoît-du-Sault , propriété de la CDC. Destination pressentie : espaces polyvalents recevant du publics et/ou aménagements touristiques. Bâti situé dans un périmètre de protection renforcée.
Partenaires	- État - Département
Coût prévisionnel	700 000 € HT en investissement
Plan de financement	Subvention DRAC pour intervention sur immeuble protégé. Subvention Département Fonds propres.
Calendrier	Etude AMO en cours Etude MOE : 1 ^{er} trimestre 2022 Fin 2022 - 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'AMO, la MOE et les travaux Chiffres de fréquentation du nouvel équipement si recevant du public



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche-projet
« Réhabilitation du Prieuré
de Saint-Benoît-du-Sault »
CRTE 2021-2027**

Orientation stratégique n°1	Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Réhabilitation du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault
Partenaires	- État - Département - Région - MIQCP (AMO)
Coût prévisionnel	6 M€ HT en investissement
Plan de financement	Subvention DRAC pour les interventions sur les espaces à sauvegarder uniquement. CRST (jardins et terrasses) : 123 300,00 € déjà engagés (CPR janv 2021) DETR et DSIL 2017 (jardins et terrasses) Financement particulier à arbitrer à échelle supra-départementale. Fonds propres <20 % - dérogation monument historique
Calendrier	Étude de faisabilité en cours Printemps 2022 : lancement étude AMO-MOE Travaux : 2023 – 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Hausse éventuelle de la fréquentation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-projet : Rénovation énergétique, mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire de Mézières-en-Brenne – CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	Rénovation énergétique avec mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe. L'Objectif de cette opération est d'atteindre un classement énergétique minimum étiquette C - Mise aux normes de l'électricité - Accessibilité de l'école élémentaire dont création de sanitaires accessibles PMR
Partenaires	État Département ADEME
Coût prévisionnel	665 902 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR 60 %)
Calendrier	Démarrage en 2^e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux avec succès Vérification de l'électricité mise aux normes



**Fiche-projet
« Création de l'écoquartier Saint-Léonard »
CRTE 2021-2026**

Orientation stratégique n°2	Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Rivarennnes
Description de l'action ou du projet	Création d'un écoquartier (VRD, liaisons douces, espaces de vie, 8 lots)
Partenaires	- État (DSIL, DETR, ...) - Département - Ademe - SIEPAC
Coût prévisionnel	250 000 € HT en investissement
Plan de financement	Fin 2021
Calendrier	Démarrage au premier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'habitants installés



Fiche-projet : Extension de la zone d'activités communautaire de l'Avis à Martizay CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BRENNE
Description de l'action ou du projet	<p>La zone d'Activités de l'Avis est totalement remplie. Par ailleurs la CC ne dispose plus de terrains à vendre et ne peut répondre aux demandes d'installation d'entreprises qui partent vers d'autres territoires. Suite à la demande d'entreprises, il s'avère nécessaire d'agrandir sa surface.</p> <p>Le projet consiste en l'acquisition, l'aménagement et viabilisation de terrains contigus à la zone existante.</p>
Partenaires	État
Coût prévisionnel	421 955 € HT en investissement
Plan de financement	État (DETR 40 %) : 168 782 €
Calendrier	Démarrage en 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de vacance commerciale de la future surface Surface construite Réalisation des travaux dans les délais Nombre d'entreprises installées sur le site Emplois créés pour le territoire



Fiche-projet
**« Aménagement du nouveau bâtiment
communautaire »**
CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Aménagement du nouveau bâtiment communautaire Réhabilitation ou construction neuve d'un bâtiment pour accueillir les personnels de la CDC (environ 400 m ²). Accueil du public et de réunions communautaires projetés.
Partenaires	- État - ADEME
Coût prévisionnel	800 000 € HT en investissement
Plan de financement	DETR, DSIL Fonds propres. Soutien ADEME si équipements énergétiques performants
Calendrier	2022 : MOE Sep 2022 : démarrage travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de la MOE et des travaux Surface construite Chiffres de fréquentation quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle du bâtiment



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet

« Centre multi accueil pour la petite enfance » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Centre multi-accueil pour la petite enfance Maison d'assistantes maternelles ou établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). 12 places d'accueil visées.
Partenaires	- État - Département (PMI) - CAF - MSA Berry Touraine - PNR
Coût prévisionnel	300 000 € HT en investissement
Plan de financement	Financement issu du CTG : 13 500 € - 15 200 € / place créée = 180 000 € + Fonds propres + DETR, DSIL
Calendrier	Etude MOE : 1 ^{er} trimestre 2022 Fin 2022 - 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation de l'étude MOE et des travaux Nombre d'enfants accueillis



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet « Aménagement ZAE de Saint-Benoît-du-Sault » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Aménagement zone d'activité économique de Saint-Benoît-du-Sault Construction de deux bâtiments de 400 m ² pour accueillir des activités économiques (utilisateurs finaux non identifiés).
Partenaires	État
Coût prévisionnel	900 000€ HT en investissement
Plan de financement	DETR, DSIL FNADT Fonds propres
Calendrier	MOE en cours Travaux début d'année 1 ^{er} ou 2 ^e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux et de la MOE Surface construite Nombre d'entreprises installées Emplois créés sur le territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche-projet « MSP » CRTE 2021-2027

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin
Description de l'action ou du projet	Maison de santé pluriprofessionnelle Regroupement de professionnels de santé mutualisant une partie de leurs équipements.
Partenaires	- État (ARS) - Département - Région si le cahier des charges CPER est respecté - PNR
Coût prévisionnel	800 000 € HT en investissement
Plan de financement	ARS - fonds d'intervention régional (FIR) Département Région Fonds propres
Calendrier	2022 : lancement étude AMO
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de professionnels de santé regroupés Réalisation de l'AMO et des travaux Surface construite



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche-projet « création d'un hébergement touristique »

Orientation stratégique n°3	Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lureuil
Description de l'action ou du projet	Création d'un hébergement touristique dans une ancienne ferme
Partenaires	- État - région cap hébergement -Europe
Coût prévisionnel	1 199 400€
Plan de financement	État (DETR) : 479 760€ Conseil régional : 75 000€ Conseil départemental : financement à solliciter CC Brenne-Val de Creuse : 12 000€ ADEME : 44 000€ Fonds européens : 50 000€ Autofinancement : 239 880 TOTAL : 1 199 400
Calendrier	2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nuitées fréquentation nombre de groupes de touristes intégration dans les voyages proposés par les agences

ANNEXE 3-3 – Projets à maturer
CRTE de la Brenne

Projets à maturer

Communes et CDC MOVA

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
Chaillac	Restructuration camping municipal	3 525 000 €	2021
Chalais	Réfection du logement communal situé au-dessus de la Mairie pour mettre à la location	60 000 €	2022
Chalais	Insonorisation de la salle de Conseil	3 000 €	2022
Chalais	Réfection d'une ancienne salle de classe et mise aux normes d'accessibilité	35 000 €	2022
Chalais	Acquisition d'une maison en ruine dans le bourg pour réhabilitation en logement	150 000 €	2023
Lignac	Réhabilitation logement école	100 000 €	2023
Mauvières	Acquisition véhicule	?	2021
Mauvières	Réfection mairie	6 944 €	2022
Mouhet	Aménagement mairie	220 000 €	2022
Parnac	Aménagement cimetière	?	2021
Prissac	Aménagement circulation douce	?	2021
Roussines	Isolation cantine scolaire	34 582 €	2022
Roussines	Isolation logement communal	38 141 €	2022
Roussines	Chauffage salle association	?	2023
Roussines	Hébergement pour personnes âgées	?	2024
St Hilaire	Ecole salle des fêtes	90 000 €	2022
St Hilaire	Magasin dépannage	35 000 €	2022
Tilly	Rénovation gîte rural	?	2021
Tilly	Salle polyvalente	100 000 €	2022

Communes et CDC Brenne val de Creuse

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
CDC Brenne val de Creuse	Panneaux solaires thermiques chaufferie bois Le Blanc		2023
	Extension zone des Daubourgs		2023
	Installation d'une chaudière à bois à Ruffec		2023
	Extension zone artisanale Pouligny	?	2022
	Réhabilitation local professionnel sté Deforges	200 000,00 €	2022
	Acquisition et extension d'une écloserie à Pouligny	400 000,00 €	

	Acquisition et réhabilitation local professionnel ZA Rivarennnes	500 000	2022
	Acquisition et réhabilitation local professionne Oulches SOLI age	50 000	2022-23
Chazelet	Réseau chaleur, rénovation thermique mairie		2022-23
	Eclairage public et enfouissement ligne électrique		2022-23
	Atelier numérique		2022-23
	Aménagement d'un hall de gare en lieu de vie pour les associations	180 000,00 €	2023
Ciron	Rénovation énergétique (école, cantine et logement)	200 000,00 €	2025
	Réaménagement traversée de Scoury	700 000	2023
Concremiers	Transformation et acquisition 3 rue saint martin	150 000,00 €	
	Transformation et modification de l'ancienne poste	200 000,00 €	
Fontgombault	Remplacement chaudière mairie	27 398,00 €	2023
Lurais	Aménagement centre bourg	?	
	Rénovation extérieure église	1 096 555,00 €	
Merigny	Création logement locatif		2023
	Rénovation toiture avec photovoltaïque		2023
Néons sur Creuse	Réfection toiture de la salle des fêtes avec pose photovoltaïque	24 518,64 €	2022-24
Nuret le ferron	Mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par la gestion raisonnée des haies.		
	Mise en place de photovoltaïque en toiture et/ou au sol.		
	Amélioration de l'isolation thermique des bâtiments communaux.		
	Changement des systèmes d'éclairage publique		
Ruffec	Enfouissement des réseaux	245 915,00 €	2023
Thenay	Projet de restructuration de la mairie	240 800,00 €	2022
	Désamiantage d'une toiture et aménagement d'une bibliothèque	?	
Vigoux	Pose de panneaux photovoltaïque		
	Création d'un city-stade	600 000	2022
	Construction d'un théâtre de verdure		

Communes et CDC coeur de Brenne

Collectivités	opérations	montant prévisionnel	année de réalisation
Coeur de Brenne	Extension de la Brenne box, espace de coworking et EFS		
	Acquisition et aménagement d'un camion en Fab Lab mobile		
	Création d'une clinique vétérinaire		
	Restructuration commerce Saulnay		
	Extension du hangar de la déchetterie intercommunale		
	Réhabilitation et agrandissement accueil de loisirs à Saint Michel en Brenne		2022-23
	Acquisition véhicule électrique déplacements du personnel		2022
	City stade	79 671,00 €	2022
Azay le Ferron	Réfection des terrains de tennis	44 540,00 €	2023
	Construction d'une cantine scolaire	500 000,00 €	2023
	Eclairage basse consommation stade	?	2022
	City park	?	2021
Martizay	Aménagement place de l'Église	?	2022-23
	Aménagement sortie de bourg (azay)	?	2023
	Homologation du stade	?	2022-23
	Rénovation éclairage salle des fêtes	40 000	2022
Mezières en Brenne	Acquisition et aménagement du bœuf couronné	710 780	2022

	Rénovation énergétique de l'ancienne poste	71 594,00 €	2022
	Rénovation énergétique de 4 logements	208 125,00 €	2022
	Espace de vidange de camping car		2022
	Réhabilitation d'un immeuble pour co worker		2023
	Aménagement de logements maison Jouanneau	?	2024
	Réhabilitation du bâtiment de la gare	?	2024
	Aménagement d'une friche industrielle	?	2024
	Viabilisation de terrain pour lotissement	?	2023
Migné	Création d'une zone artisanale avec photovoltaïque		2023
	Aménagement zone pique nique et toilette		2022
	Toiture de l'école		2022
Obterre	Eclairage public		2023
	Toiture maison du Houblon		2024
	Réserve à eau pompiers		2025
Sainte Gemme	Aménagement et végétalisation de la place de l'église avec parking et aire camping car	150 000,00 €	2023
	Réhabilitation thermique logement communaux	20 000	
	Aménagement atelier communal et sanitaires	20 000,00 €	
Saulnay	Isolation bâtiment locatif	?	2023

ANNEXE 5 – La Relance chez moi
CRTE de la Brenne



LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNÉ

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE du Parc naturel régional de la Brenne	531	8 161 457 €	5 080 103 €	1 327 212 €	1 754 142 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
32	2 835 464 €	33	2 789 472 €	4	1 012 748 €	12	438 161 €	428	1 085 612 €

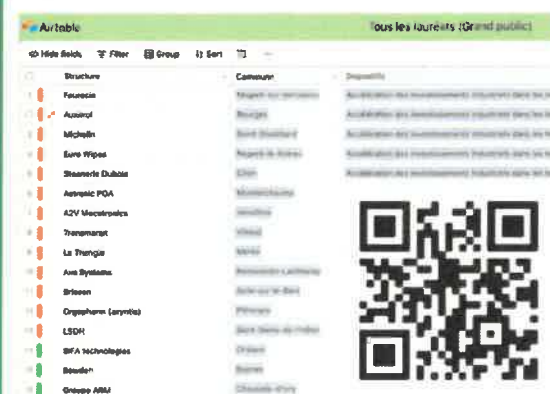
Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	1 085 612 €	Investissement industriel dans les territoires	1 200 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	800 000 €	Chèque FranceNum	€	DSIL relance	1 310 679 €
Rénovation des bâtiments publics	1 133 920 €	Guichet industrie du futur	€		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS



LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl. Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.